



# LANGUE ET ÉDUCATION AU QUÉBEC EN 2021-2022

ÉDUCATION PRÉSCOLAIRE, ENSEIGNEMENT PRIMAIRE  
ET SECONDAIRE ET FORMATION PROFESSIONNELLE

OFFICE QUÉBÉCOIS DE LA LANGUE FRANÇAISE

## Données de catalogage avant publication

Langue et éducation au Québec en 2021-2022. Éducation préscolaire, enseignement primaire et secondaire et formation professionnelle / Office québécois de la langue française.

1. Langue d'enseignement – Québec (Province) – Statistiques 2. Effectifs scolaires – Québec (Province) – Statistiques I. Office québécois de la langue française, auteur, organisme de publication

P 40.85

306.449714

© Office québécois de la langue française, 2023

Dépôt légal – Bibliothèque et Archives nationales du Québec, 2023.

ISBN version électronique : 978-2-550-96069-0

# TABLE DES MATIÈRES

<b>INTRODUCTION</b>	<b>4</b>
<b>DÉFINITIONS</b>	<b>5</b>
<b>FAITS SAILLANTS</b>	<b>6</b>
<b>PORTRAIT GÉNÉRAL DE L'EFFECTIF SCOLAIRE (PRÉSCOLAIRE, PRIMAIRE ET SECONDAIRE)</b>	<b>9</b>
<b>EFFECTIF SCOLAIRE SELON LA LANGUE DE L'ÉCOLE FRÉQUENTÉE</b>	<b>12</b>
Langue de l'école fréquentée selon l'ordre d'enseignement et la région administrative.....	14
Langue de l'école fréquentée selon la langue maternelle .....	15
Composition de l'effectif des écoles de langue française et de langue anglaise.....	16
<b>EFFECTIF ADMISSIBLE À L'ÉCOLE DE LANGUE ANGLAISE</b>	<b>17</b>
Élèves admissibles à l'école de langue anglaise selon la région administrative .....	18
Élèves admissibles à l'école de langue anglaise selon la langue maternelle .....	19
Disposition invoquée pour justifier l'admissibilité à l'école de langue anglaise .....	21
Élèves admissibles à l'école de langue anglaise qui fréquentent une école de langue française.....	23
<b>EFFECTIF RECEVANT L'ENSEIGNEMENT EN LANGUE AUTOCHTONE</b>	<b>24</b>
<b>EFFECTIF DES ÉTABLISSEMENTS DE FORMATION PROFESSIONNELLE SELON LA LANGUE D'ENSEIGNEMENT</b>	<b>25</b>
<b>CONCLUSION</b>	<b>28</b>
<b>ANNEXE – CRITÈRES D'ADMISSIBILITÉ À L'ÉCOLE DE LANGUE ANGLAISE</b>	<b>31</b>

## INTRODUCTION

Dans le cadre du suivi de l'évolution de la situation linguistique au Québec, l'Office québécois de la langue française met à jour les indicateurs relatifs à la langue d'enseignement<sup>1</sup> à l'aide des données les plus récentes disponibles, soit celles de l'année scolaire 2021-2022. La langue d'enseignement est un domaine visé par la *Charte de la langue française*, qui prévoit que tous les enfants du Québec, à l'exception de ceux admissibles à l'école de langue anglaise, fréquentent des écoles primaires et secondaires de langue française<sup>2</sup>.

La présente étude porte sur les élèves du préscolaire, du primaire et du secondaire inscrits à la formation générale des jeunes des écoles publiques, privées subventionnées et privées non subventionnées du Québec, de même que sur les élèves de la formation professionnelle. La période examinée va de 2000-2001 à 2021-2022. Les analyses réalisées dans le cadre de cette étude permettent de dresser un portrait de la situation relative à l'effectif des établissements scolaires de langue française et de langue anglaise du Québec, et d'établir les tendances caractérisant son évolution<sup>3</sup>.

Les données utilisées proviennent du ministère de l'Éducation et ont été analysées par l'Office. Il est à noter que toutes ces données sont également disponibles sous forme de tableaux sur le site Web de l'Office<sup>4</sup>.

- 
1. Concernant les indicateurs relatifs à la langue d'enseignement au préscolaire, au primaire et au secondaire, ils ont déjà fait l'objet des études suivantes : OFFICE QUÉBÉCOIS DE LA LANGUE FRANÇAISE, *Langue et éducation au Québec. 1, Éducation préscolaire et enseignement primaire et secondaire*, [Montréal], L'Office, 2017, 23 p.; OFFICE QUÉBÉCOIS DE LA LANGUE FRANÇAISE, *La langue de l'enseignement : indicateurs pour l'éducation préscolaire, l'enseignement primaire et secondaire, le collégial et l'université. Suivi de la situation linguistique*, fascicule 4, [Montréal], L'Office, 2008, 107 p.
  2. Cette disposition de la *Charte de la langue française* ne concerne pas les établissements privés non subventionnés.
  3. Notons que, parmi les élèves fréquentant une école de langue française ou une école de langue anglaise, certains peuvent suivre un programme d'immersion dans une langue seconde, mais cet élément n'a pas été pris en considération dans l'étude.
  4. OFFICE QUÉBÉCOIS DE LA LANGUE FRANÇAISE, *Langue et éducation au Québec en 2021-2022 : éducation préscolaire, enseignement primaire et secondaire et formation professionnelle : tableaux de données*, [Montréal], L'Office, 2023, 28 p.

## DÉFINITIONS

### Langue maternelle

Langue maternelle déclarée par les parents (ou l'élève) lors de l'inscription annuelle. Cette donnée est recueillie par les organismes scolaires et transmise au ministère de l'Éducation le 30 septembre de chaque année. Le système de données du ministère de l'Éducation ne permet d'attribuer à une personne qu'une seule langue maternelle.

Il est à noter que la langue maternelle d'un élève ne correspond pas nécessairement à sa langue d'usage<sup>5</sup>. À titre d'exemple, certains élèves de langue maternelle française peuvent être anglophones et certains élèves de langue maternelle anglaise peuvent être francophones.

Des données concernant les élèves de langue maternelle autochtone sont présentées à la [page 24](#).

### Emplacement de l'école

Lieu où est située l'école fréquentée par l'élève. Dans le cadre de cette étude, il peut s'agir d'une région administrative (par exemple, l'Estrie, l'île de Montréal ou la Capitale-Nationale) ou d'un territoire regroupant plusieurs régions administratives (par exemple, l'ensemble des régions administratives autres que l'île de Montréal, nommé « Ailleurs au Québec » dans les graphiques et les tableaux).

### Élève admissible à l'école de langue anglaise

Élève inscrit à l'éducation préscolaire ou à l'enseignement primaire ou secondaire et déclaré, à la suite d'une demande, admissible à l'école de langue anglaise en vertu de la *Charte de la langue française* (voir la [page 31](#) pour plus d'explications).

### Disposition invoquée pour justifier l'admissibilité à l'école de langue anglaise

Article de la *Charte de la langue française* reconnaissant le droit de l'enfant à fréquenter l'école de langue anglaise.

---

5. La langue d'usage d'une personne est généralement définie comme la langue qu'elle parle le plus souvent à la maison.

## FAITS SAILLANTS

### Portrait général de l'effectif scolaire

- En 2021, on comptait au Québec 1 111 200 élèves inscrits à l'éducation préscolaire, à l'enseignement primaire et à l'enseignement secondaire. Après avoir diminué dans la décennie 2000, l'effectif scolaire s'est remis à croître à partir de 2013.
- En 2021, 22 % des élèves fréquentaient une école de l'île de Montréal, 38 %, une école d'une région administrative en périphérie de Montréal et 40 %, une école d'une autre région du Québec.
- En 2021, parmi les élèves du Québec, 76 % étaient de langue maternelle française, 8 %, de langue maternelle anglaise et 16 %, de langue maternelle autre. La part que représente ce dernier groupe linguistique au sein de l'effectif scolaire a augmenté (elle n'était que de 9 % en 2000).

### Portrait de l'effectif scolaire selon la langue de l'école fréquentée

- En 2021, 91 % des élèves du préscolaire, du primaire et du secondaire fréquentaient une école de langue française et 9 %, une école de langue anglaise.
- Au cours des deux dernières décennies, la proportion d'élèves scolarisés en français est passée de 90 % (2000) à 89 % (de 2001 à 2010), puis à 91 % (de 2016 à 2021).
- Sur l'île de Montréal, la proportion d'élèves scolarisés en français a crû dans les deux dernières décennies en raison de l'application de la *Charte de la langue française*, passant de 74 % en 2000 à 82 % en 2021 (+8 points).
- Les régions administratives où la part d'élèves scolarisés en français était sous la barre des 90 % en 2021 sont l'île de Montréal (82 %), l'Outaouais (87 %) et Laval (89 %).
- Entre 2000 et 2021, parmi les élèves de langue maternelle autre que le français ou l'anglais, la proportion de ceux qui fréquentaient une école de langue française a augmenté de manière continue, passant de 79 % à 92 %.

- Durant la même période, parmi les élèves de langue maternelle anglaise, la proportion de ceux qui fréquentaient une école de langue française a aussi augmenté : elle est passée de 18 % en 2000 à 32 % en 2021 (ce qui représentait 29 677 élèves en 2021). Cette augmentation concerne peu, toutefois, le sous-groupe des élèves de langue maternelle anglaise déclarés admissibles à l'école de langue anglaise puisque la part d'entre eux fréquentant une école de langue française a augmenté d'un point de pourcentage, passant de 5,6 % en 2000 à 6,7 % en 2021 (ce qui représentait 4 461 élèves en 2021).
- Parmi les élèves de langue maternelle française, la proportion de ceux qui fréquentaient une école de langue anglaise a augmenté très légèrement entre 2000 et 2021, passant de 2,0 % à 2,4 % (le nombre de ces élèves est passé de 18 221 à 20 560).
- Entre 2000 et 2021, l'effectif des écoles de langue française a augmenté de 14 500 élèves (atteignant 1 013 400 élèves en 2021), alors que celui des écoles de langue anglaise a diminué de 19 200 élèves (passant à 97 800 élèves en 2021).
- Entre 2013 et 2021, la proportion des élèves de langue maternelle autochtone recevant l'enseignement dans une langue autochtone a augmenté : elle est passée de 59 % à 65 %.

## **Composition de l'effectif des écoles de langue française et des écoles de langue anglaise**

- Au sein des écoles de langue française, la proportion d'élèves de langue maternelle française est passée de 90 % en 2000 à 81 % en 2021 (-9 points de pourcentage), pendant que la proportion d'élèves de langue maternelle autre que le français ou l'anglais a augmenté, passant de 8 % à 16 % (+8 points de pourcentage), de même que la proportion d'élèves de langue maternelle anglaise (de 1,7 % à 2,9 %).
- Au sein des écoles de langue anglaise, la proportion d'élèves de langue maternelle anglaise a diminué entre 2000 et 2021, passant de 66 % à 65 %, tout comme la proportion d'élèves de langue maternelle autre que le français ou l'anglais (de 18 % à 14 %), alors que la proportion d'élèves de langue maternelle française a augmenté (de 16 % à 21 %).

## **Portrait de l'effectif admissible à l'école de langue anglaise**

- En 2021, 9,5 % des élèves du préscolaire, du primaire et du secondaire du Québec avaient, à la suite d'une demande, été déclarés admissibles à l'école de langue anglaise en vertu des dispositions de la *Charte de la langue française*. Cela représentait 105 068 personnes.
- Le nombre d'élèves admissibles à l'école de langue anglaise a diminué au cours des deux dernières décennies, de même que la proportion qu'ils représentaient au sein de l'effectif scolaire total. Cette diminution se constate essentiellement sur l'île de Montréal, où la proportion d'élèves admissibles à l'école de langue anglaise est passée de 27 % en 2000 à 19 % en 2021.

- Entre 2000 et 2021, la proportion d'élèves admissibles à l'école de langue anglaise a diminué chez les élèves de langue maternelle anglaise (passant de 85 % à 72 %) et ceux de langue maternelle autre que le français ou l'anglais (de 21 % à 8 %). Chez les élèves de langue maternelle française, elle a légèrement augmenté, passant de 2,6 % à 3,0 %.
- En 2021, parmi les élèves admissibles à l'école de langue anglaise, 64 % étaient de langue maternelle anglaise, 24 %, de langue maternelle française et 13 %, de langue maternelle autre. La proportion de ces derniers a diminué par rapport à 2000 (où elle était de 17 %) et, corollairement, la proportion d'élèves de langue maternelle française parmi ceux admissibles à l'école de langue anglaise a, quant à elle, augmenté (elle était de 19 % en 2000).
- Il y a eu augmentation du nombre d'autorisations de fréquenter l'école de langue anglaise justifiées par le fait que l'élève séjourne au Québec temporairement (par exemple, dans le cas de familles de travailleurs ou d'étudiants étrangers). Chaque année au cours de la période allant de 2011 à 2021, en moyenne 22 % des autorisations de fréquenter l'école de langue anglaise étaient accordées en vertu de cette exception prévue dans la *Charte de la langue française*, alors qu'au cours de la décennie précédente (2001-2010), ce pourcentage était bien inférieur (7,6 %). Le nombre annuel moyen d'autorisations de ce type est passé de 903 durant la période allant de 2001 à 2010 à 2 851 durant la période allant de 2011 à 2021. Cela représente une augmentation de 216 %.
- En 2021, parmi les 4 663 élèves inscrits à l'école de langue anglaise en vertu d'un statut de résident temporaire au Québec, 29 % étaient de langue maternelle française, 21 %, de langue maternelle anglaise et 50 %, de langue maternelle autre.
- Ce ne sont pas tous les élèves admissibles à l'école de langue anglaise qui fréquentent une telle école. En 2021, 11 % des élèves admissibles fréquentaient une école de langue française (comparativement à 9 % en 2000). Cette proportion était de 9 % sur l'île de Montréal et de 13 % ailleurs au Québec.
- Parmi les élèves de langue maternelle autre que le français ou l'anglais admissibles à l'école de langue anglaise, la proportion de ceux fréquentant une école de langue française est faible, mais elle a augmenté entre 2000 et 2021, passant de 5,7 % à 9,5 % (ce qui représentait 1 270 élèves en 2021).
- Parmi les élèves de langue maternelle française admissibles à l'école de langue anglaise, le quart (25 %) fréquentaient une école de langue française en 2021 (soit 6 279 élèves).

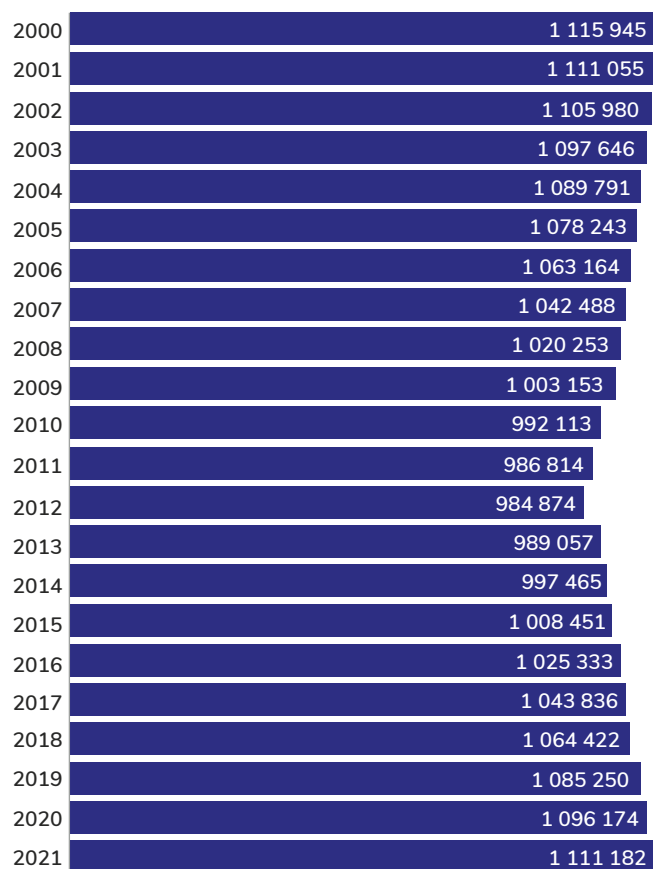
## **Portrait de l'effectif des établissements de formation professionnelle**

- En 2021-2022, 127 400 élèves étaient inscrits à la formation professionnelle. Parmi eux, 87 % étudiaient en français et 13 %, en anglais.
- Entre 2000-2001 et 2021-2022, dans l'ensemble du Québec, la proportion des élèves de la formation professionnelle recevant l'enseignement en français a diminué : elle est passée de 94 % à 87 %. Sur l'île de Montréal, cette proportion est passée de 84 % à 75 %.



# PORTRAIT GÉNÉRAL DE L'EFFECTIF SCOLAIRE (PRÉSCOLAIRE, PRIMAIRE ET SECONDAIRE)

**Graphique 1 – Nombre d'élèves du préscolaire, du primaire et du secondaire, écoles de l'ensemble du Québec, de 2000 à 2021<sup>1</sup>**

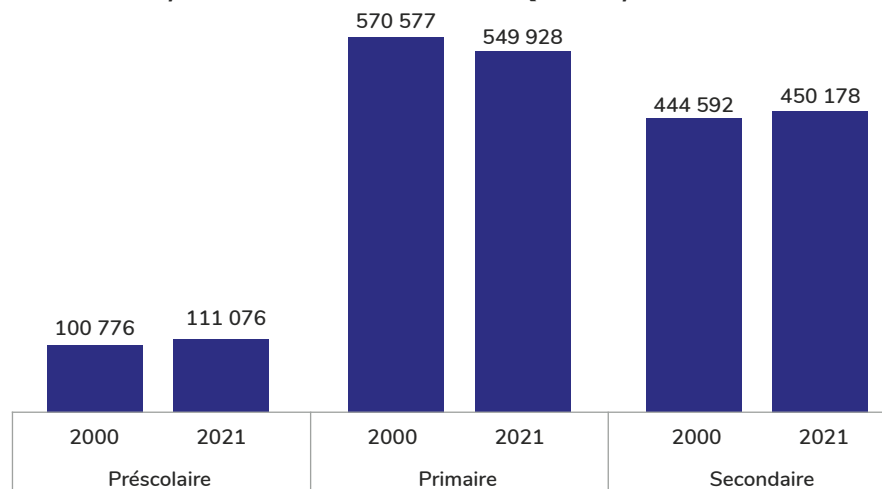


1. Les données portent sur l'effectif au 30 septembre de chaque année. La donnée de l'année 2021 est provisoire.

Source : Ministère de l'Éducation, PSP, DGSAD, BIA, DIS, Portail informationnel, système Charlemagne (données en date du 4 août 2022).

- En 2021, l'effectif total du préscolaire, du primaire et du secondaire était de 1 111 200 élèves, ce qui est assez semblable à l'effectif vers 2000. Après 2000, l'effectif a progressivement diminué jusqu'en 2012 (984 900 élèves), puis il a augmenté. Dans une analyse des tendances démographiques présentée sur son site Web, le ministère de l'Éducation indique que « [l]a forte immigration survenue récemment ainsi que l'augmentation de la natalité observée au Québec entre 2003 et 2012 ont entraîné une hausse de l'effectif scolaire qui se poursuivra encore pour quelques années<sup>6</sup> ».
- En 2021, l'effectif global se répartissait ainsi : 549 928 élèves au primaire, 450 178 au secondaire et 111 076 au préscolaire.

**Graphique 2 – Nombre d'élèves du préscolaire, du primaire et du secondaire, écoles de l'ensemble du Québec, de 2000 à 2021<sup>1</sup>**

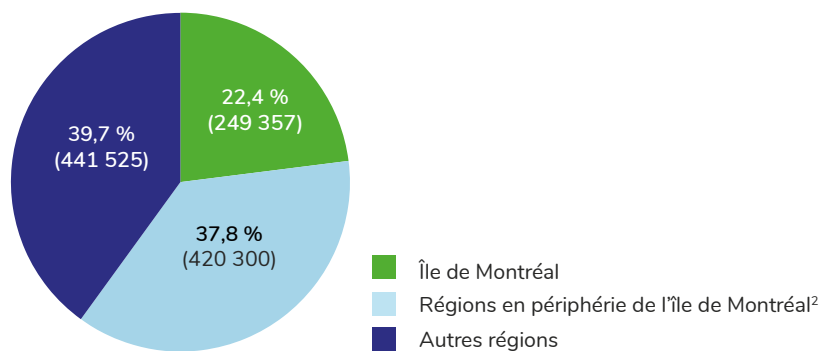


1. Les données portent sur l'effectif au 30 septembre de chaque année. Les données de l'année 2021 sont provisoires.

Source : Ministère de l'Éducation, PSP, DGSAD, BIA, DIS, Portail informationnel, système Charlemagne (données en date du 4 août 2022).

6. MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION, Analyse des tendances démographiques, [En ligne]. [<https://www.education.gouv.qc.ca/references/indicateurs-et-statistiques/previsions/previsions-de-leffectif-scolaire-a-leducation-prescolaire-a-lenseignement-primaire-et-secondaire-par-centres-de-services-scolaires-et-commissions-scolaires-et-pour-lensemble-du-quebec/analyse-des-tendances-demographiques>] (Page consultée le 12 septembre 2023).

**Graphique 3 – Répartition des élèves du préscolaire, du primaire et du secondaire selon la région administrative de l'école, ensemble du Québec, 2021<sup>1</sup>**



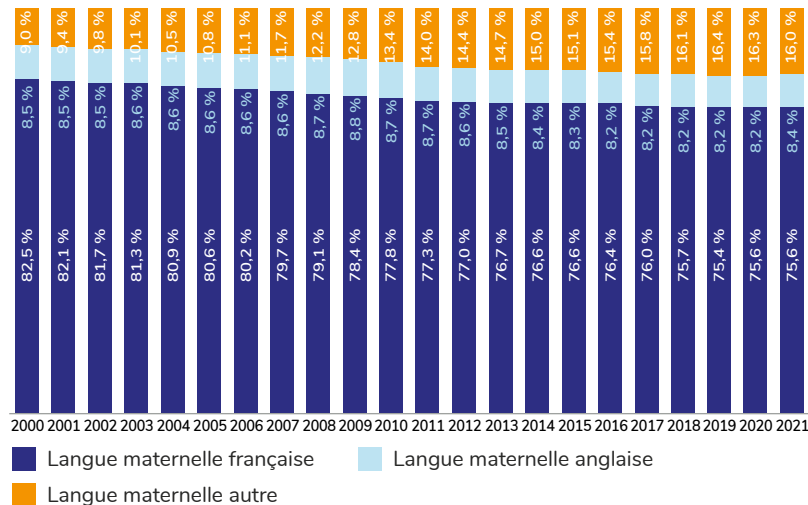
- En 2021, 22,4 % des élèves du préscolaire, du primaire et du secondaire fréquentaient une école de l'île de Montréal, 37,8 %, une école d'une région administrative en périphérie de Montréal et 39,7 %, une école d'une autre région du Québec.

1. Les données portent sur l'effectif au 30 septembre 2021 et elles sont provisoires.
2. Il s'agit des régions administratives de Laval, de Lanaudière, des Laurentides et de la Montérégie.

Source : Ministère de l'Éducation, PSP, DGSAD, BIA, DIS, Portail informationnel, système Charlemagne (données en date du 4 août 2022).

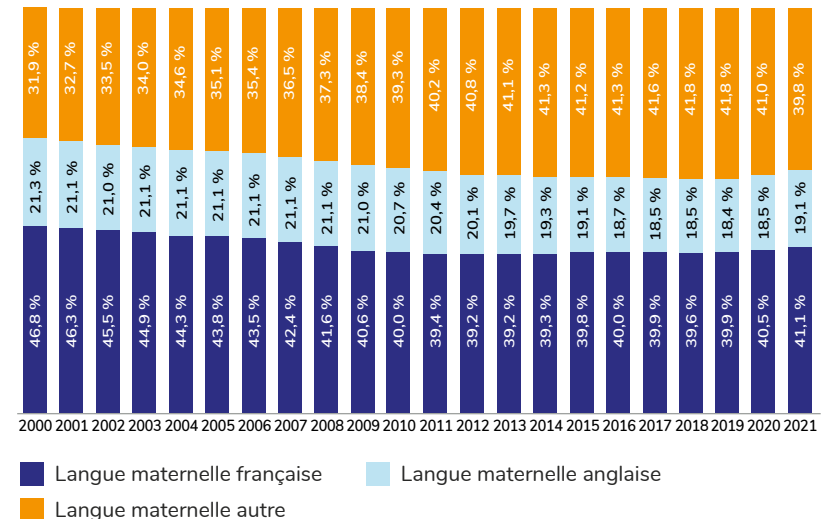
- Entre 2000 et 2021, la proportion d'élèves de langue maternelle autre que le français ou l'anglais a progressivement augmenté (passant de 9,0 % à 16,0 %), pendant que, corollairement, la proportion d'élèves de langue maternelle française est passée de 82,5 % à 75,6 %. La proportion d'élèves de langue maternelle anglaise est restée stable, oscillant entre 8,2 % et 8,8 % (8,4 % en 2021).
- Sur l'île de Montréal, entre 2000 et 2021, la proportion d'élèves de langue maternelle anglaise a diminué (passant de 21,3 % à 19,1 %), ainsi que celle d'élèves de langue maternelle française (de 46,8 % à 41,1 %), alors qu'inversement, la proportion d'élèves de langue maternelle autre a augmenté (passant de 31,9 % à 39,8 %).
- La proportion d'élèves de langue maternelle autre que le français ou l'anglais a aussi augmenté en dehors de l'île de Montréal : elle est passée de 2,6 % en 2000 à 9,1 % en 2021 (voir le tableau 3 du [recueil de tableaux](#)).
- À partir de 2011, l'île de Montréal comptait plus d'élèves de langue maternelle autre que le français ou l'anglais que d'élèves de langue maternelle française. Mais cette situation s'est renversée en 2021, les élèves de langue maternelle française redevenant plus nombreux proportionnellement (41,1 % comparativement à 39,8 % pour les élèves de langue maternelle autre que le français ou l'anglais). Cette situation pourrait être due à la baisse de l'immigration durant la pandémie de COVID-19, et donc être temporaire.

**Graphique 4 – Répartition des élèves du préscolaire, du primaire et du secondaire selon la langue maternelle, écoles de l'ensemble du Québec, de 2000 à 2021<sup>1</sup>**



1. Les données portent sur l'effectif au 30 septembre de chaque année. Les données de l'année 2021 sont provisoires.  
 Source : Ministère de l'Éducation, PSP, DGSAD, BIA, DIS, Portail informationnel, système Charlemagne (données en date du 4 août 2022)

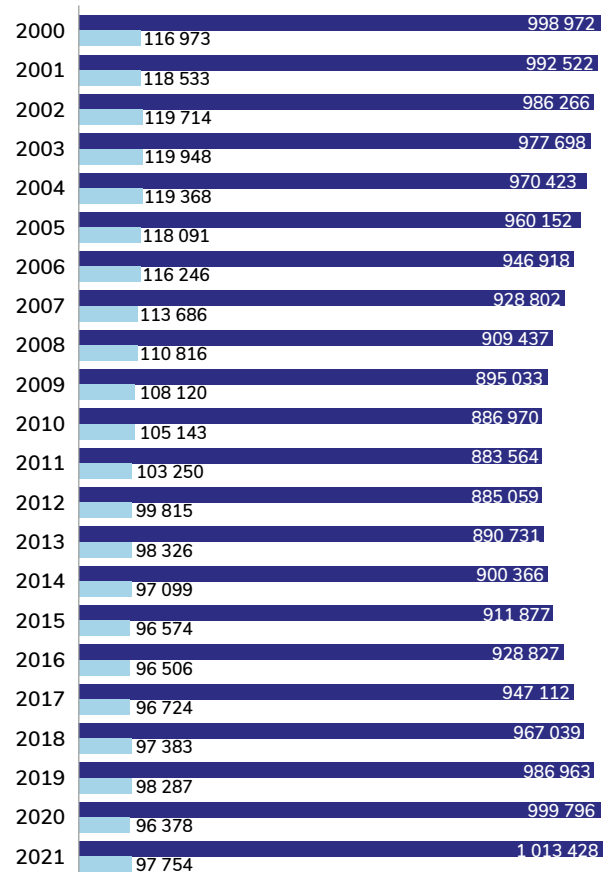
**Graphique 5 – Répartition des élèves du préscolaire, du primaire et du secondaire selon la langue maternelle, écoles de l'île de Montréal, de 2000 à 2021<sup>1</sup>**



1. Les données portent sur l'effectif au 30 septembre de chaque année. Les données de l'année 2021 sont provisoires.  
 Source : Ministère de l'Éducation, PSP, DGSAD, BIA, DIS, Portail informationnel, système Charlemagne (données en date du 4 août 2022).

## EFFECTIF SCOLAIRE SELON LA LANGUE DE L'ÉCOLE FRÉQUENTÉE

**Graphique 6 – Nombre d'élèves du préscolaire, du primaire et du secondaire selon la langue de l'école, ensemble du Québec, de 2000 à 2021<sup>1</sup>**



■ École de langue française

■ École de langue anglaise

- Entre 2000 et 2021, l'effectif des écoles de langue française est passé de 998 972 à 1 013 428 élèves; il a donc augmenté de 14 500 élèves.
- Durant la même période, l'effectif des écoles de langue anglaise a diminué de 19 200 élèves, passant de 116 973 à 97 754 élèves.

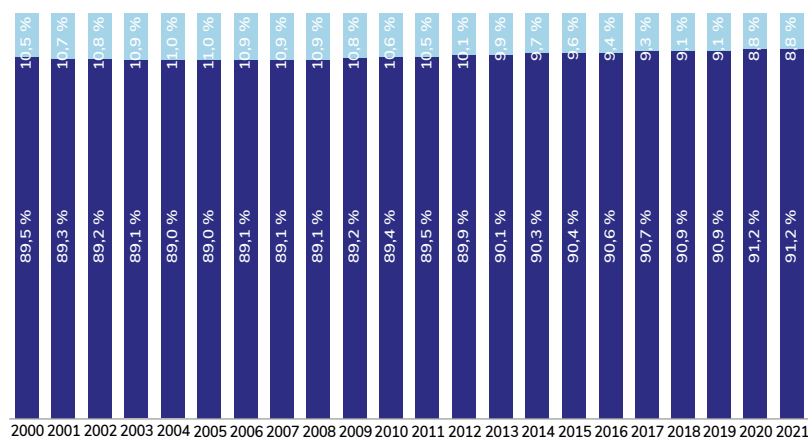
1. Les données portent sur l'effectif au 30 septembre de chaque année.

Les données de l'année 2021 sont provisoires.

Source : Ministère de l'Éducation, PSP, DGSAD, BIA, DIS, Portail informationnel, système Charlemagne (données en date du 4 août 2022).

- En 2021, 91,2 % des élèves du Québec fréquentaient une école de langue française et 8,8 %, une école de langue anglaise.
- Entre 2000 et 2021, la proportion d'élèves fréquentant une école de langue française a crû, passant de 89,5 % à 91,2 % (+1,7 point de pourcentage) en raison de l'application de la Charte de la langue française.
- Cette croissance concerne essentiellement l'île de Montréal, où la proportion est passée progressivement de 73,9 % en 2000 à 81,8 % en 2021 (+7,9 points).

**Graphique 7 – Répartition des élèves du préscolaire, du primaire et du secondaire selon la langue de l'école, ensemble du Québec, de 2000 à 2021<sup>1</sup>**

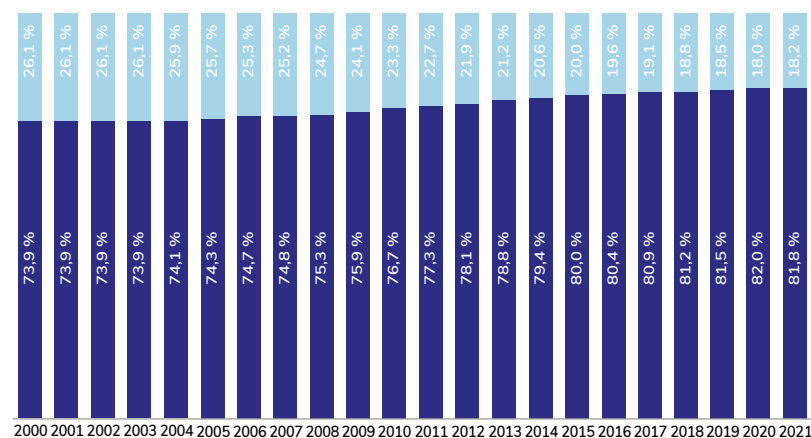


■ École de langue française    ■ École de langue anglaise

1. Les données portent sur l'effectif au 30 septembre de chaque année. Les données de l'année 2021 sont provisoires.

Source : Ministère de l'Éducation, PSP, DGSAD, BIA, DIS, Portail informationnel, système Charlemagne (données en date du 4 août 2022).

**Graphique 8 – Répartition des élèves du préscolaire, du primaire et du secondaire selon la langue de l'école, île de Montréal, de 2000 à 2021<sup>1</sup>**



■ École de langue française    ■ École de langue anglaise

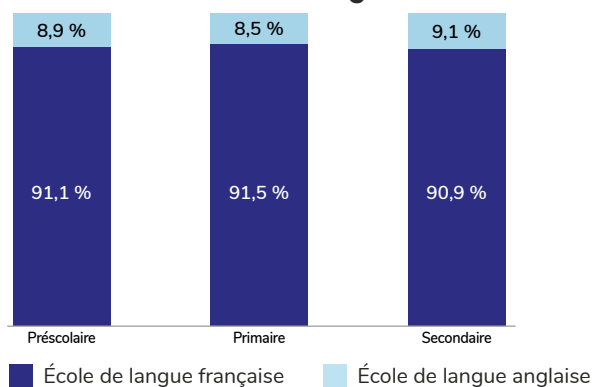
1. Les données portent sur l'effectif au 30 septembre de chaque année. Les données de l'année 2021 sont provisoires.

Source : Ministère de l'Éducation, PSP, DGSAD, BIA, DIS, Portail informationnel, système Charlemagne (données en date du 4 août 2022).

## Langue de l'école fréquentée selon l'ordre d'enseignement et la région administrative

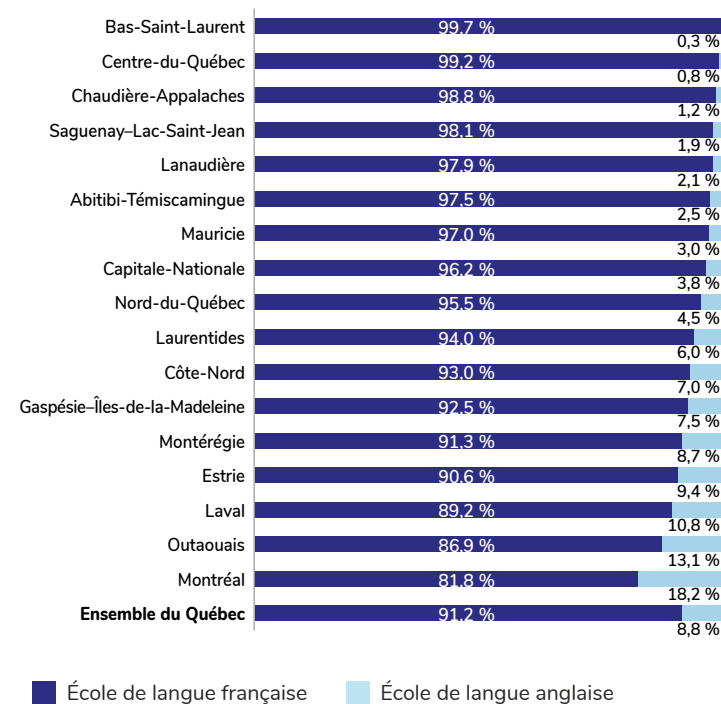
- Qu'il s'agisse du préscolaire, du primaire ou du secondaire, la répartition des élèves du Québec selon la langue de l'école fréquentée est relativement la même : autour de 91 % des élèves fréquentent une école de langue française et autour de 9 % en fréquentent une de langue anglaise.
- La répartition des élèves entre les écoles de langue française et celles de langue anglaise varie selon la région administrative, le Bas-Saint-Laurent étant la région où la part d'élèves scolarisés en français est la plus grande (99,7 % en 2021) et Montréal étant celle où cette part est la moins grande (81,8 %).
- En 2021, le Saguenay-Lac-Saint-Jean, la Chaudière-Appalaches, le Centre-du-Québec et le Bas-Saint-Laurent étaient les quatre régions administratives où l'on trouvait les plus grandes proportions d'élèves fréquentant une école de langue française (plus de 98,0 %).
- C'est dans les régions administratives suivantes que l'on trouvait en 2021 les plus fortes proportions d'élèves fréquentant une école de langue anglaise : Montréal (18,2 %), l'Outaouais (13,1 %), Laval (10,8 %) et l'Estrie (9,4 %).

**Graphique 9 – Répartition des élèves du préscolaire, du primaire et du secondaire selon la langue de l'école, ensemble du Québec, 2021<sup>1</sup>**



1. Les données portent sur l'effectif au 30 septembre 2021 et elles sont provisoires.  
Source : Ministère de l'Éducation, PSP, DGSAD, BIA, DIS, Portail informationnel, système Charlemagne (données en date du 4 août 2022).

**Graphique 10 – Répartition des élèves du préscolaire, du primaire et du secondaire selon la langue de l'école, régions administratives du Québec, 2021<sup>1</sup>**

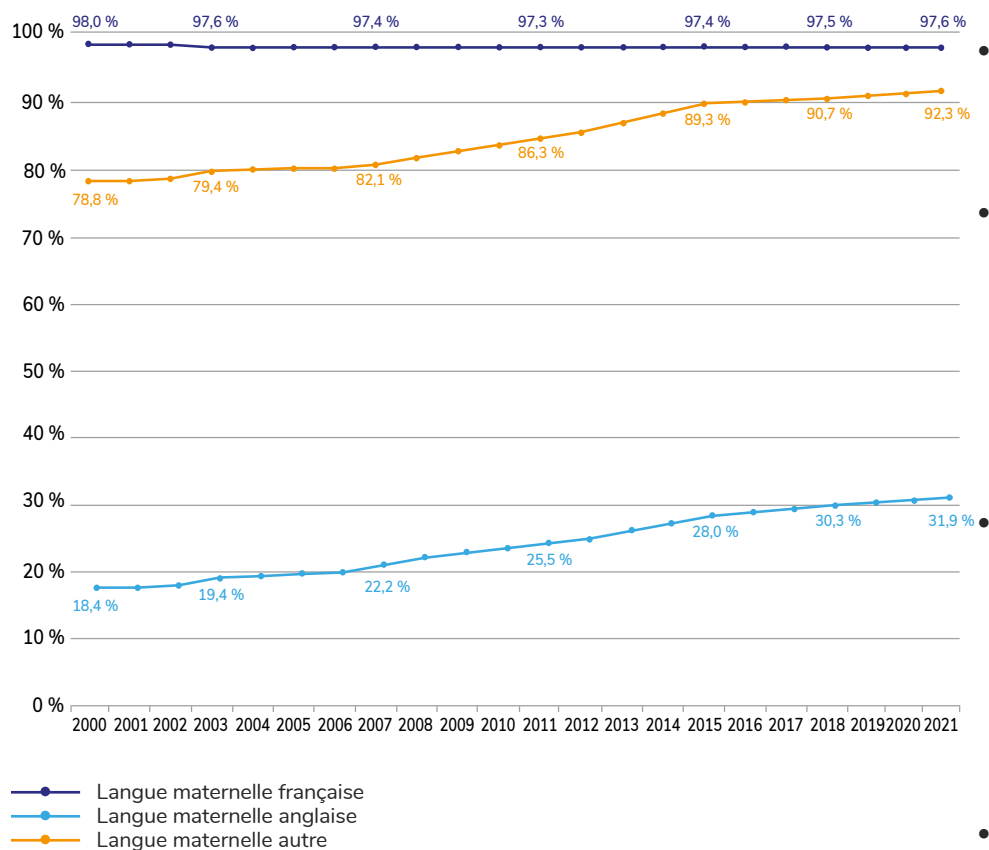


1. Les données portent sur l'effectif au 30 septembre 2021 et elles sont provisoires.

Source : Ministère de l'Éducation, PSP, DGSAD, BIA, DIS, Portail informationnel, système Charlemagne (données en date du 4 août 2022).

## Langue de l'école fréquentée selon la langue maternelle

**Graphique 11 – Proportion des élèves du préscolaire, du primaire et du secondaire qui fréquentent une école de langue française selon la langue maternelle, ensemble du Québec, de 2000 à 2021<sup>1</sup>**



1. Les données portent sur l'effectif au 30 septembre de chaque année. Les données de l'année 2021 sont provisoires.

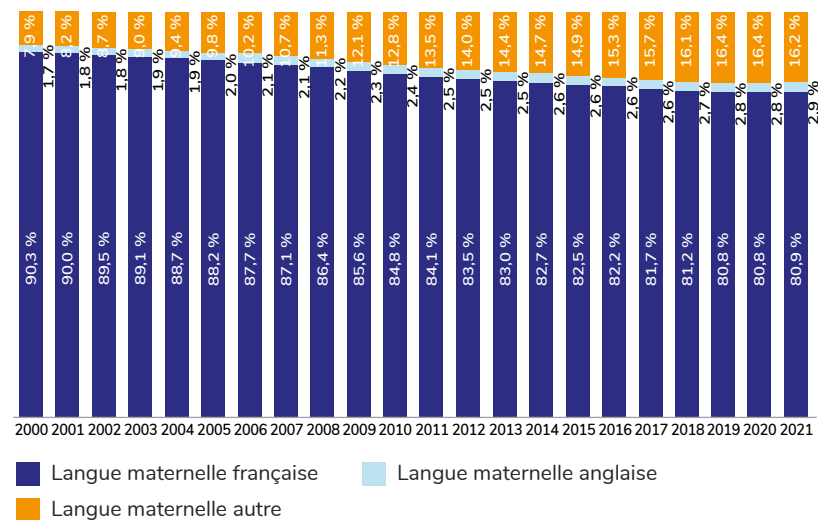
Source : Ministère de l'Éducation, PSP, DGSAD, BIA, DIS, Portail informationnel, système Charlemagne (données en date du 4 août 2022).

- En 2021, 97,6 % des élèves de langue maternelle française fréquentaient une école de langue française. Chez les élèves de langue maternelle anglaise, cette proportion était de 31,9 % et, chez les élèves de langue maternelle autre, de 92,3 %.
- Entre 2000 et 2021, la proportion des élèves de langue maternelle française fréquentant une école de langue française a diminué très légèrement. Elle est passée de 98,0 % en 2000 à 97,3 % en 2011, puis à 97,6 % en 2021 (-0,4 point de pourcentage au total).
- Durant cette même période, la proportion des élèves de langue maternelle anglaise fréquentant une école de langue française a nettement augmenté : elle est passée de 18,4 % à 31,9 % (+13,5 points). Notons toutefois que, comme on le voit dans le [graphique 21](#), cette augmentation s'observe peu dans le sous-groupe des élèves de langue maternelle anglaise déclarés admissibles à l'école de langue anglaise puisque la part d'entre eux fréquentant une école de langue française n'a augmenté que d'un point de pourcentage, passant de 5,6 % en 2000 à 6,7 % en 2021.
- Une augmentation continue du taux de scolarisation en français se constate aussi chez les élèves de langue maternelle autre que le français ou l'anglais. La proportion d'entre eux fréquentant une école de langue française est passée de 78,8 % en 2000 à 92,3 % en 2021 (+13,5 points). Cela s'explique par l'application de la *Charte de la langue française*, qui prévoit que tous les enfants du Québec, à l'exception de ceux admissibles à l'école de langue anglaise, fréquentent une école de langue française. Dans le [graphique 11](#), on voit que l'écart entre les courbes a continué de diminuer depuis 2000.
- Sur l'île de Montréal, en 2021, 90,0 % des élèves de langue maternelle autre que le français ou l'anglais fréquentaient une école de langue française et 10,0 % fréquentaient une école de langue anglaise (voir le [tableau 8 du recueil de tableaux](#)).
- L'Estrie est la région où le pourcentage d'élèves de langue maternelle française fréquentant une école de langue anglaise était le plus élevé en 2021 : 4,7 % comparativement à 2,4 % dans l'ensemble du Québec (voir le [tableau 9 du recueil de tableaux](#)).

## Composition de l'effectif des écoles de langue française et de langue anglaise

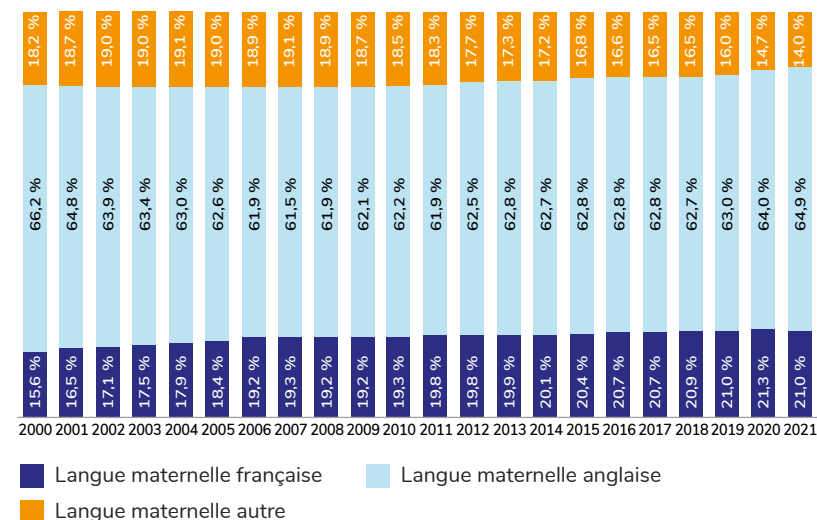
- Dans l'ensemble des écoles de langue française du Québec en 2021, 80,9 % des élèves étaient de langue maternelle française, 2,9 %, de langue maternelle anglaise et 16,2 %, de langue maternelle autre.
- Entre 2000 et 2021, la composition de l'effectif des écoles de langue française a changé. Poursuivant une tendance déjà en cours dans les années 1970, la proportion d'élèves de langue maternelle autre que le français ou l'anglais a augmenté (+8,3 points de pourcentage), pendant que celle d'élèves de langue maternelle française a diminué (-9,4 points). Quant à la proportion d'élèves de langue maternelle anglaise dans les écoles de langue française, elle a légèrement augmenté, passant de 1,7 % en 2000 à 2,9 % en 2021 (+1,2 point).
- Dans l'ensemble des écoles de langue anglaise en 2021, 64,9 % des élèves étaient de langue maternelle anglaise, 21,0 %, de langue maternelle française et 14,0 %, de langue maternelle autre.
- Entre 2000 et 2021, dans les écoles de langue anglaise, il y a eu une petite diminution des parts d'élèves de langue maternelle anglaise (-1,3 point) et d'élèves de langue maternelle autre que le français ou l'anglais (-4,2 points), pendant que la part d'élèves de langue maternelle française a augmenté de 5,4 points, comme on le voit dans le graphique 13. Cette évolution est en cours depuis le début des années 1990.

**Graphique 12 – Répartition des élèves du préscolaire, du primaire et du secondaire des écoles de langue française selon la langue maternelle, ensemble du Québec, de 2000 à 2021<sup>1</sup>**



1. Les données portent sur l'effectif au 30 septembre de chaque année. Les données de l'année 2021 sont provisoires.  
Source : Ministère de l'Éducation, PSP, DGSAD, BIA, DIS, Portail informationnel, système Charlemagne (données en date du 4 août 2022).

**Graphique 13 – Répartition des élèves du préscolaire, du primaire et du secondaire des écoles de langue anglaise selon la langue maternelle, ensemble du Québec, de 2000 à 2021<sup>1</sup>**

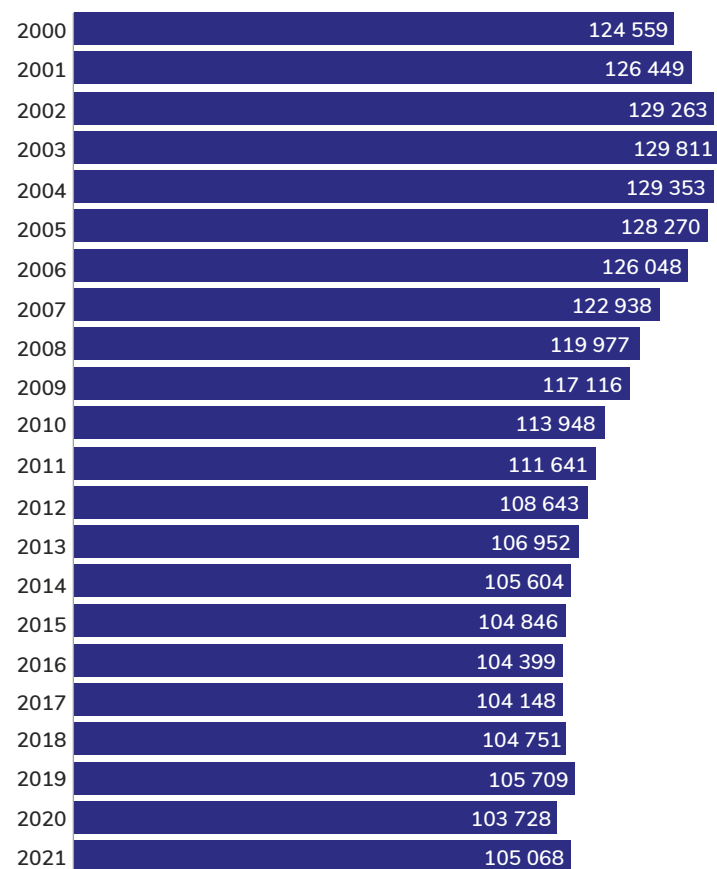


1. Les données portent sur l'effectif au 30 septembre de chaque année. Les données de l'année 2021 sont provisoires.  
Source : Ministère de l'Éducation, PSP, DGSAD, BIA, DIS, Portail informationnel, système Charlemagne (données en date du 4 août 2022).



## EFFECTIF ADMISSIBLE À L'ÉCOLE DE LANGUE ANGLAISE

**Graphique 14 – Nombre d'élèves du préscolaire, du primaire et du secondaire admissibles à l'école de langue anglaise, ensemble du Québec, de 2000 à 2021<sup>1</sup>**

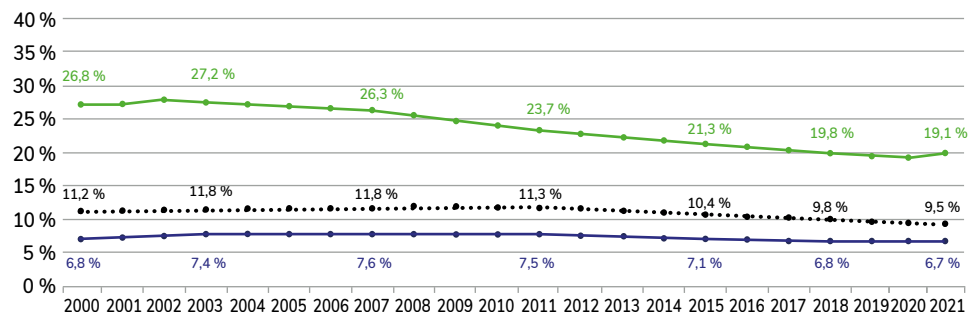


1. Les données portent sur l'effectif au 30 septembre de chaque année. La donnée de l'année 2021 est provisoire.

Source : Ministère de l'Éducation, PSP, DGSAD, BIA, DIS, Portail informationnel, système Charlemagne (données en date du 4 août 2022).

- En 2021, 9,5 % de l'ensemble des élèves du préscolaire, du primaire et du secondaire du Québec avaient, à la suite d'une demande, été déclarés admissibles à l'école de langue anglaise en vertu des dispositions de la *Charte de la langue française* (lesquelles sont présentées à la [page 31](#)). Cela représentait 105 068 personnes.
- Le nombre d'élèves admissibles à l'école de langue anglaise a diminué au cours des deux dernières décennies, de même que leur proportion au sein de l'effectif scolaire global. Cette diminution s'est faite essentiellement sur l'île de Montréal, où la proportion d'élèves admissibles à l'école de langue anglaise est passée de 26,8 % en 2000 à 19,1 % en 2021 (-7,7 points de pourcentage). Dans le reste du Québec, la proportion a très légèrement augmenté jusque vers 2010, pour ensuite redescendre lentement au même niveau qu'en 2000, s'établissant à 6,7 % en 2021.

**Graphique 15 – Proportion d'élèves du préscolaire, du primaire et du secondaire admissibles à l'école de langue anglaise selon l'emplacement de l'école, ensemble du Québec, de 2000 à 2021<sup>1</sup>**



••••• Ensemble du Québec  
 —●— Île de Montréal  
 —●— Ailleurs au Québec

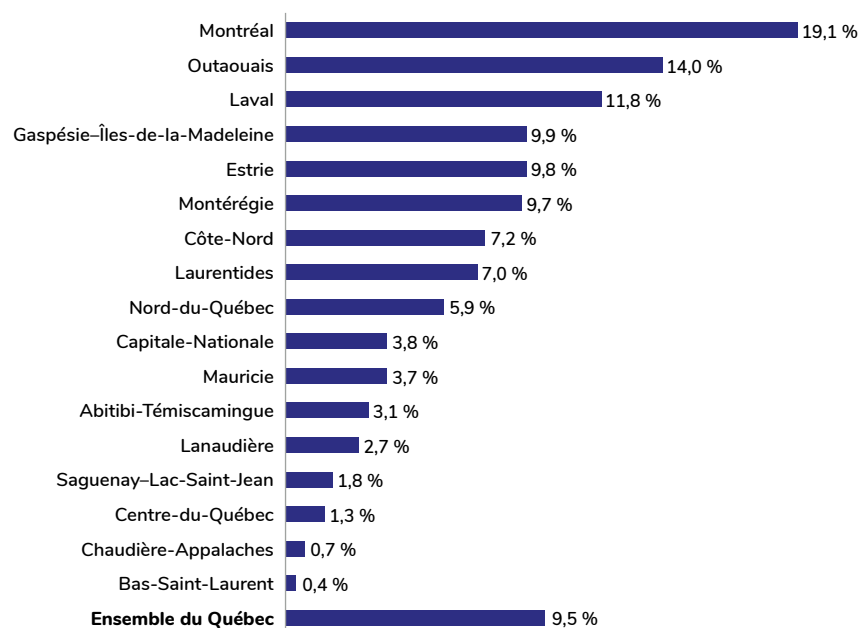
1. Les données portent sur l'effectif au 30 septembre de chaque année. Les données de l'année 2021 sont provisoires.

Source : Ministère de l'Éducation, PSP, DGSAD, BIA, DIS, Portail informationnel, système Charlemagne (données en date du 4 août 2022).

## Élèves admissibles à l'école de langue anglaise selon la région administrative

- La proportion d'élèves admissibles à l'école de langue anglaise varie d'une région administrative à l'autre, ce qui est lié à la composition (en matière de langue et d'immigration, notamment) des populations vivant dans chacune de ces régions. On observe ainsi des proportions d'élèves admissibles à l'école de langue anglaise beaucoup plus élevées dans les régions de Montréal (19,1 %) et de l'Outaouais (14,0 %) que, par exemple, dans les régions du Saguenay–Lac-Saint-Jean (1,8 %), du Centre-du-Québec (1,3 %), de la Chaudière-Appalaches (0,7 %) ou du Bas-Saint-Laurent (0,4 %).
- Quatre régions administratives, outre Montréal et l'Outaouais, présentent des proportions d'élèves admissibles à l'école de langue anglaise plus élevées que celle observée dans l'ensemble du Québec : Laval (11,8 %) et la Montérégie (9,7 %), qui sont situées dans la couronne de Montréal, ainsi que la Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine (9,9 %) et l'Estrie (9,8 %), où les anglophones représentent une part de la population plus grande que celle qu'on trouve dans la plupart des autres régions administratives du Québec.

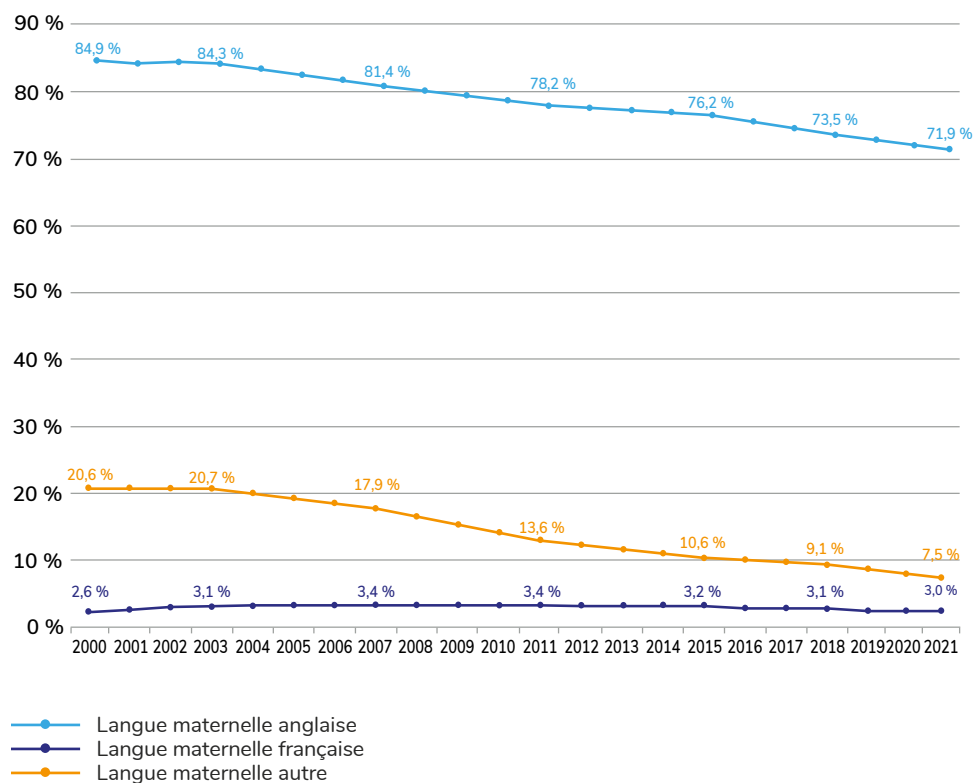
**Graphique 16 – Proportion d'élèves du préscolaire, du primaire et du secondaire admissibles à l'école de langue anglaise selon la région administrative de l'école, ensemble du Québec, 2021<sup>1</sup>**



1. Les données portent sur l'effectif au 30 septembre 2021 et elles sont provisoires.  
Source : Ministère de l'Éducation, PSP, DGSAD, BIA, DIS, Portail informationnel, système Charlemagne (données en date du 4 août 2022).

## Élèves admissibles à l'école de langue anglaise selon la langue maternelle

**Graphique 17 – Proportion d'élèves du préscolaire, du primaire et du secondaire admissibles à l'école de langue anglaise selon la langue maternelle, écoles de l'ensemble du Québec, de 2000 à 2021<sup>1</sup>**

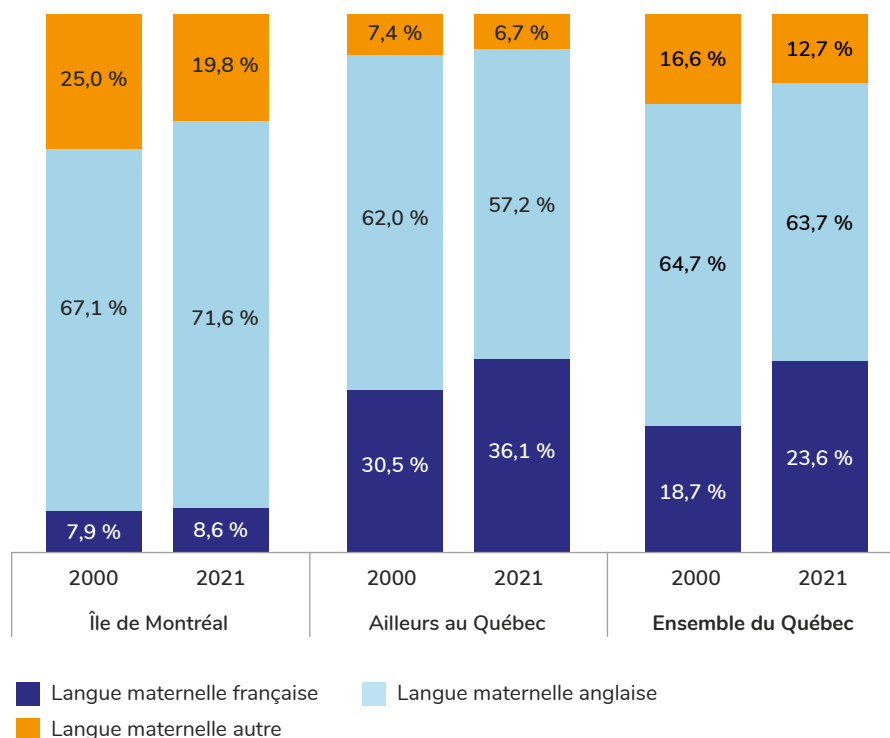


1. Les données portent sur l'effectif au 30 septembre de chaque année. Les données de l'année 2021 sont provisoires.

Source : Ministère de l'Éducation, PSP, DGSAD, BIA, DIS, Portail informationnel, système Charlemagne (données en date du 4 août 2022).

- En 2021, parmi les élèves de langue maternelle anglaise, 71,9 % étaient admissibles à l'école de langue anglaise. Cette proportion était plus basse parmi les élèves de langue maternelle française (3,0 %) et ceux de langue maternelle autre que le français ou l'anglais (7,5 %).
- Entre 2000 et 2021, la proportion d'élèves admissibles à l'école de langue anglaise a diminué de manière notable chez les élèves de langue maternelle anglaise et chez ceux de langue maternelle autre que le français ou l'anglais. Dans le cas des premiers, cette proportion est passée de 84,9 % à 71,9 % (-13,0 points de pourcentage) et dans le cas des seconds, de 20,6 % à 7,5 % (-13,1 points).
- Parmi les élèves de langue maternelle française, la proportion de ceux qui sont admissibles à l'école de langue anglaise a très légèrement augmenté, passant de 2,6 % en 2000 à 3,0 % en 2021 (+0,4 point).

**Graphique 18 – Répartition des élèves du préscolaire, du primaire et du secondaire admissibles à l'école de langue anglaise selon la langue maternelle, écoles de l'ensemble du Québec, 2000 et 2021<sup>1</sup>**



1. Les données portent sur l'effectif au 30 septembre de chaque année. Les données de l'année 2021 sont provisoires.

Source : Ministère de l'Éducation, PSP, DGSAD, BIA, DIS, Portail informationnel, système Charlemagne (données en date du 4 août 2022).

- En 2021, les 105 068 élèves admissibles à l'école de langue anglaise se répartissaient ainsi : 63,7 % étaient de langue maternelle anglaise, 23,6 % de langue maternelle française et 12,7 % de langue maternelle autre.
- Entre 2000 et 2021, la composition de l'effectif des élèves admissibles à l'école de langue anglaise s'est un peu modifiée. Ainsi, la part d'élèves de langue maternelle française au sein de l'effectif a augmenté, passant de 18,7 % à 23,6 %, pendant que les parts respectives d'élèves de langue maternelle anglaise et de langue maternelle autre diminuaient. L'augmentation de la part d'élèves de langue maternelle française est due à la fois au fait que les élèves de langue maternelle anglaise et ceux de langue maternelle autre que le français ou l'anglais admissibles à l'école de langue anglaise sont devenus moins nombreux entre 2000 et 2021, et au fait que le nombre d'élèves de langue maternelle française admissibles à l'école de langue anglaise a augmenté (de 23 329 à 24 795).
- L'augmentation de la part d'élèves de langue maternelle française parmi ceux admissibles à l'école de langue anglaise se constate essentiellement à l'extérieur de l'île de Montréal (où cette part a atteint 36,1 % en 2021).

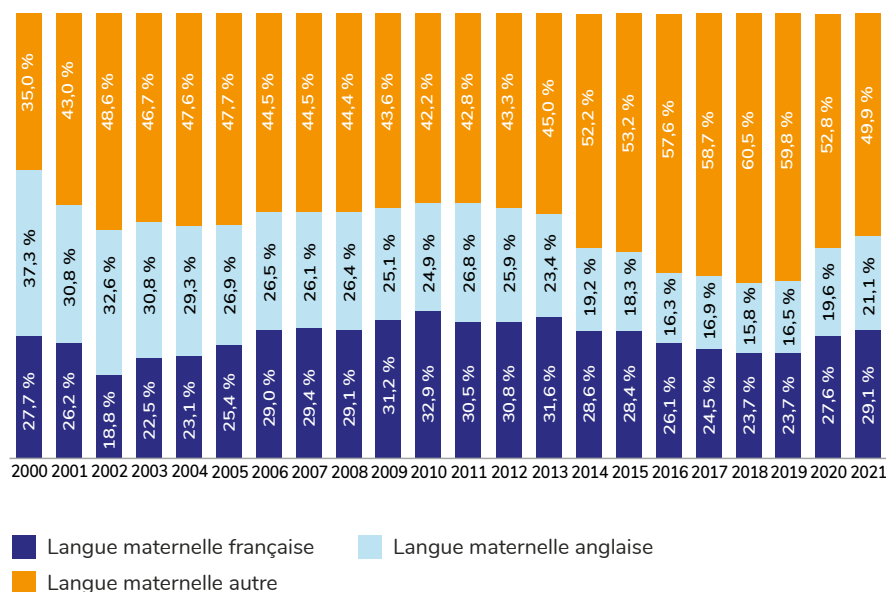
## Disposition invoquée pour justifier l'admissibilité à l'école de langue anglaise

**Tableau 1 – Répartition des déclarations d'admissibilité à l'école de langue anglaise d'élèves du préscolaire, du primaire et du secondaire selon la disposition de la *Charte de la langue française* invoquée pour justifier l'admissibilité, ensemble du Québec, de 1990 à 2021**

Numéro de l'article	Disposition	De 1990 à 2000 (11 ans)			De 2001 à 2010 (10 ans)			De 2011 à 2021 (11 ans)		
		N	N moyen par année	%	N	N moyen par année	%	N	N moyen par année	%
<b>Admissibilité</b>										
73(1°)	Études primaires d'un des parents en anglais au Canada, y compris art. 86.1. al. 1 a)	111 577	10 143	73,2	82 358	8 236	69,1	88 217	8 020	61,1
73(2°)	Études primaires ou secondaires de l'enfant (l'élève, le frère ou la sœur) en anglais au Canada, y compris art. 86.1 al. 1 b) et art. 86.1 al. 1 c)	19 699	1 791	12,9	13 916	1 392	11,7	14 986	1 362	10,4
73(3°)	Études d'un parent non citoyen canadien en anglais au Québec (paragraphe abrogé)	2 989	272	2,0	4 495	450	3,8	—	—	—
73(4°)	Études de l'enfant (l'élève, le frère ou la sœur) en anglais au Québec commencées avant le 26 août 1977 (paragraphe abrogé)	1 330	121	0,9	121	12	0,1	—	—	—
73(5°)	Études d'un des parents en anglais hors Québec (résidence au Québec le 26 août 1977) (paragraphe abrogé)	4 776	434	3,1	473	47	0,4	—	—	—
76	Clause de sauvegarde de l'admissibilité (parent admissible sans déclaration)	1 616	147	1,1	4 408	441	3,7	3 576	325	2,5
	<b>Sous-total</b>	<b>141 987</b>	<b>12 908</b>	<b>93,1</b>	<b>105 771</b>	<b>10 577</b>	<b>88,7</b>	<b>106 780</b>	<b>9 707</b>	<b>74,0</b>
<b>Autorisations particulières</b>										
81	Difficulté grave d'apprentissage (l'élève, le frère ou la sœur)	2 754	250	1,8	2 869	287	2,4	5 496	500	3,8
84.1, 85	Séjour temporaire de l'élève au Québec	6 990	635	4,6	9 031	903	7,6	31 366	2 851	21,7
85.1	Situation grave d'ordre familial ou humanitaire concernant l'élève	262	24	0,2	371	37	0,3	577	52	0,4
97	Dérogation concernant les réserves indiennes et certains lieux de résidence autochtones	506	46	0,3	42	4	0,0	106	10	0,1
	<b>Sous-total</b>	<b>10 512</b>	<b>956</b>	<b>6,9</b>	<b>12 313</b>	<b>1 231</b>	<b>10,3</b>	<b>37 545</b>	<b>3 413</b>	<b>26,0</b>
	<b>Total global</b>	<b>152 499</b>	<b>13 864</b>	<b>100,0</b>	<b>119 187</b>	<b>11 919</b>	<b>100,0</b>	<b>144 325</b>	<b>13 120</b>	<b>100,0</b>

Source : Ministère de l'Éducation, PSP, DGSAD, BIA, DIS, Portail informationnel, système Charlemagne (données en date du 4 août 2022).

**Graphique 19 – Répartition des élèves du préscolaire, du primaire et du secondaire fréquentant une école de langue anglaise en vertu d’une autorisation particulière pour séjour temporaire au Québec selon la langue maternelle, ensemble du Québec, de 2000 à 2021<sup>1</sup>**



1. Les données portent sur l’effectif au 30 septembre de chaque année. Les données de l’année 2021 sont provisoires.

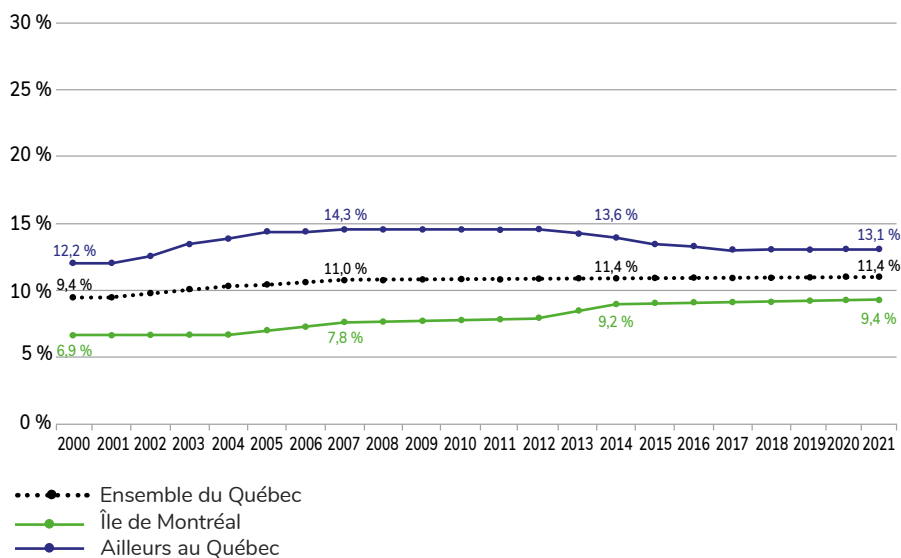
Source : Ministère de l’Éducation, PSP, DGSAD, BIA, DIS, Portail informationnel, système Charlemagne (données en date du 4 août 2022).

- Comme le montre le tableau 1, il y a eu, au cours de la dernière décennie, une importante augmentation de la proportion des déclarations d’admissibilité à l’école de langue anglaise qui sont justifiées par le fait que l’élève séjourne au Québec temporairement (article 84.1 ou 85 de la *Charte de la langue française*), par exemple dans le cas de ressortissants étrangers. Chaque année au cours de la période 2011-2021, en moyenne 21,7 % des autorisations de fréquenter l’école de langue anglaise étaient accordées en vertu de cette disposition de la *Charte*, alors qu’au cours de la décennie précédente (2001-2010), ce pourcentage était bien inférieur (7,6 %). Le nombre annuel moyen d’autorisations de ce type est passé de 903 durant la période allant de 2001 à 2010 à 2 851 durant la période allant de 2011 à 2021.
- En 2021, parmi les 4 663 élèves inscrits à l’école de langue anglaise en vertu d’un statut de résident temporaire au Québec, 29,1 % étaient de langue maternelle française, 21,1 %, de langue maternelle anglaise et 49,9 %, de langue maternelle autre.
- Entre 2000 et 2021, parmi les élèves inscrits à l’école de langue anglaise sur la base d’une autorisation particulière pour séjour temporaire au Québec, la part d’enfants de langue maternelle autre que le français ou l’anglais a augmenté (passant de 35,0 % à 49,9 %), alors que la part d’enfants de langue maternelle anglaise a diminué (passant de 37,3 % à 21,1 %).

## Élèves admissibles à l'école de langue anglaise qui fréquentent une école de langue française

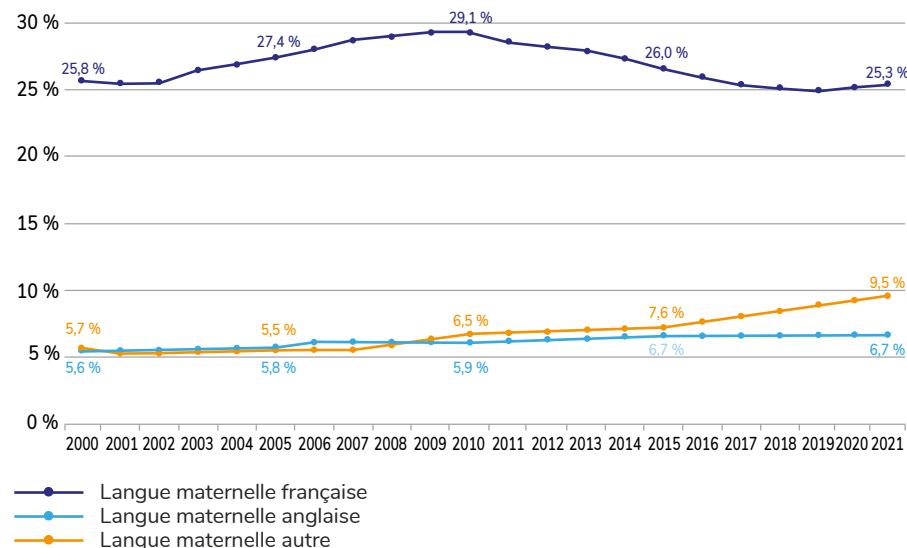
- Ce ne sont pas tous les élèves admissibles à l'école de langue anglaise qui fréquentent une telle école. En 2021, 11,4 % des élèves admissibles fréquentaient une école de langue française. Sur l'île de Montréal, cette proportion était de 9,4 % et, ailleurs au Québec, de 13,1 %.
- La proportion d'élèves admissibles à l'école de langue anglaise fréquentant une école de langue française a augmenté un peu entre 2000 et 2021, notamment sur l'île de Montréal, où elle est passée de 6,9 % à 9,4 %.
- En 2021, 25,3 % des élèves de langue maternelle française admissibles à l'école de langue anglaise fréquentaient une école de langue française (comparativement à 29,1 % en 2010). Cette proportion était de 6,7 % chez les élèves de langue maternelle anglaise et de 9,5 % chez ceux de langue maternelle autre.
- La proportion d'élèves fréquentant une école de langue française parmi les élèves de langue maternelle autre que le français ou l'anglais admissibles à l'école de langue anglaise a augmenté au cours des deux dernières décennies : elle est passée de 5,7 % en 2000 à 9,5 % en 2021.

**Graphique 20 – Proportion des élèves du préscolaire, du primaire et du secondaire admissibles à l'école de langue anglaise qui fréquentent une école de langue française selon l'emplacement de l'école, ensemble du Québec, de 2000 à 2021<sup>1</sup>**



1. Les données portent sur l'effectif au 30 septembre de chaque année. Les données de l'année 2021 sont provisoires.  
 Source : Ministère de l'Éducation, PSP, DGSAD, BIA, DIS, Portail informationnel, système Charlemagne (données en date du 4 août 2022).

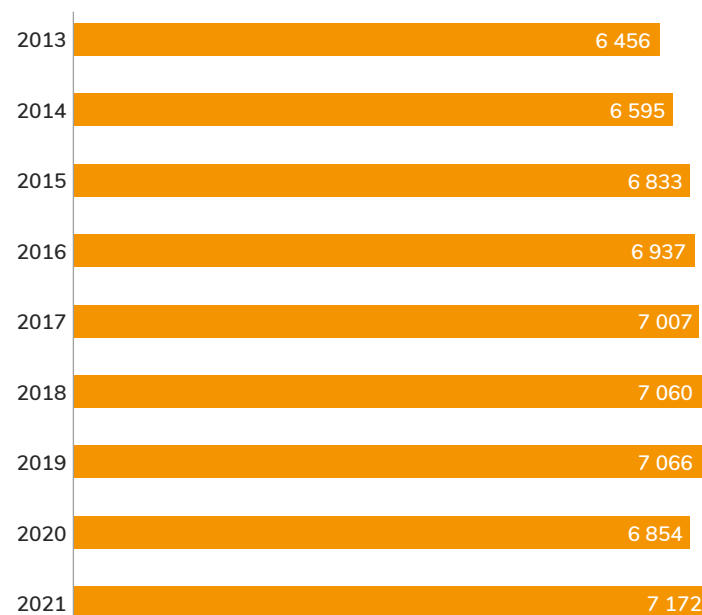
**Graphique 21 – Proportion des élèves du préscolaire, du primaire et du secondaire admissibles à l'école de langue anglaise qui fréquentent une école de langue française selon la langue maternelle, ensemble du Québec, de 2000 à 2021<sup>1</sup>**



1. Les données portent sur l'effectif au 30 septembre de chaque année. Les données de l'année 2021 sont provisoires.  
 Source : Ministère de l'Éducation, PSP, DGSAD, BIA, DIS, Portail informationnel, système Charlemagne (données en date du 4 août 2022).

## EFFECTIF RECEVANT L'ENSEIGNEMENT EN LANGUE AUTOCHTONE<sup>7</sup>

**Graphique 22 – Nombre d'élèves du préscolaire, du primaire et du secondaire qui reçoivent l'enseignement dans une langue autochtone, écoles de l'ensemble du Québec, de 2013 à 2021<sup>1</sup>**



1. Les données portent sur l'effectif au 30 septembre de chaque année.

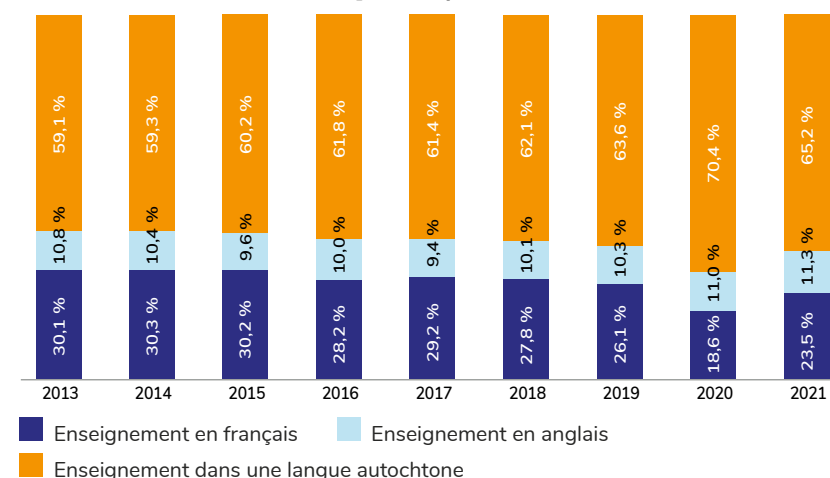
La donnée de l'année 2021 est provisoire.

Source : Ministère de l'Éducation, PSP, DGSAD, BIA, DIS, Portail informationnel, système Charlemagne (données en date du 4 août 2022).

7. Au Québec, l'enseignement dans une langue autochtone est donné par des établissements des communautés autochtones (écoles de bande ou centres de services scolaires autochtones) et par des écoles privées ou publiques hors des communautés autochtones. Notons aussi qu'il est précisé dans la *Charte de la langue française* que « [r]ien dans la présente loi n'empêche l'usage d'une langue autochtone dans l'enseignement dispensé aux Premières Nations ou de l'inuktitut dans l'enseignement dispensé aux Inuits ».

- En 2021, 7 172 élèves du préscolaire, du primaire et du secondaire recevaient l'enseignement dans une langue autochtone au Québec.
- Entre 2013 et 2021, la proportion des élèves de langue maternelle autochtone recevant l'enseignement dans une langue autochtone a augmenté : elle est passée de 59,1 % à 65,2 %.
- Durant la même période, la proportion des élèves de langue maternelle autochtone recevant l'enseignement en français a diminué (23,5 % en 2021), alors que la proportion de ceux recevant l'enseignement en anglais est restée plutôt stable (11,3 % en 2021).

**Graphique 23 – Répartition des élèves du préscolaire, du primaire et du secondaire de langue maternelle autochtone selon la langue dans laquelle ils reçoivent l'enseignement, écoles de l'ensemble du Québec, de 2013 à 2021<sup>1</sup>**



1. Les données portent sur l'effectif au 30 septembre de chaque année. Les données de l'année 2021 sont provisoires.

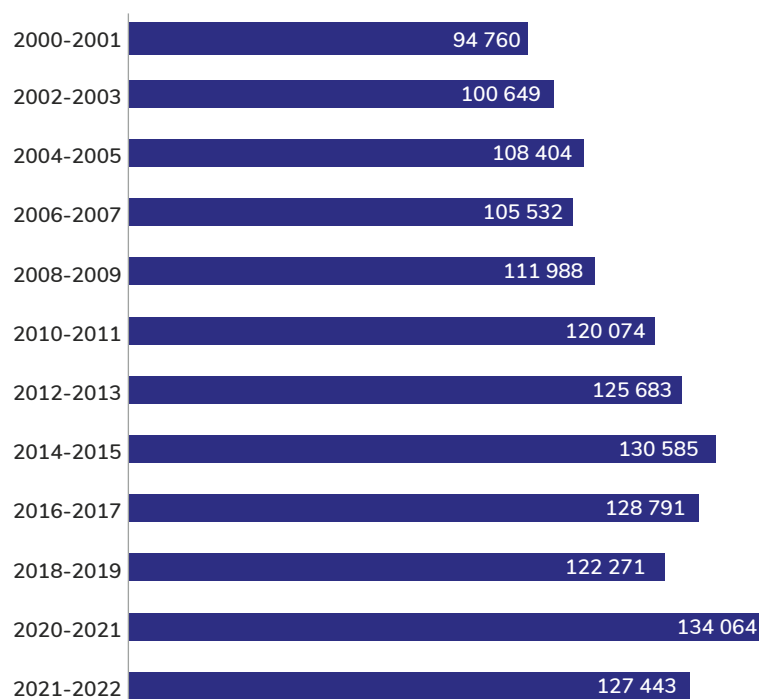
Source : Ministère de l'Éducation, PSP, DGSAD, BIA, DIS, Portail informationnel, système Charlemagne (données en date du 4 août 2022).



## EFFECTIF DES ÉTABLISSEMENTS DE FORMATION PROFESSIONNELLE SELON LA LANGUE D'ENSEIGNEMENT

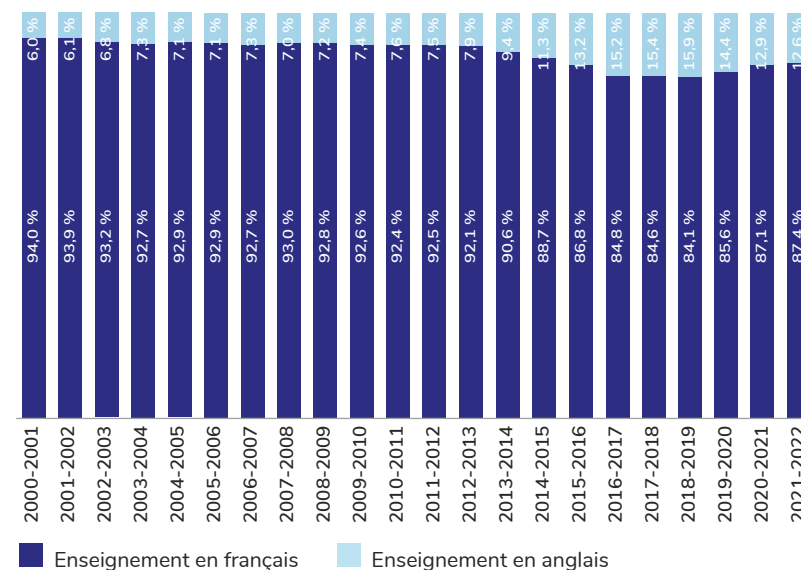
- En 2021-2022, 127 443 élèves étaient inscrits à la formation professionnelle. Parmi eux, 87,4 % étudiaient en français et 12,6 %, en anglais.
- Au cours des deux dernières décennies, la proportion des élèves de la formation professionnelle étudiant en français a diminué. Cette proportion, qui était de 94,0 % en 2000-2001, a baissé plus rapidement à partir de 2013-2014, passant à 84,1 % en 2018-2019. Ensuite, elle a remonté légèrement jusqu'à 87,4 % en 2021-2022.

**Graphique 24 – Nombre d'élèves de la formation professionnelle, ensemble du Québec, de 2000-2001 à 2021-2022**



Source : Ministère de l'Éducation, SNI, DGVI, DIS, Entrepôt de données ministériel, système Charlemagne (données en date du 26 janvier 2023).

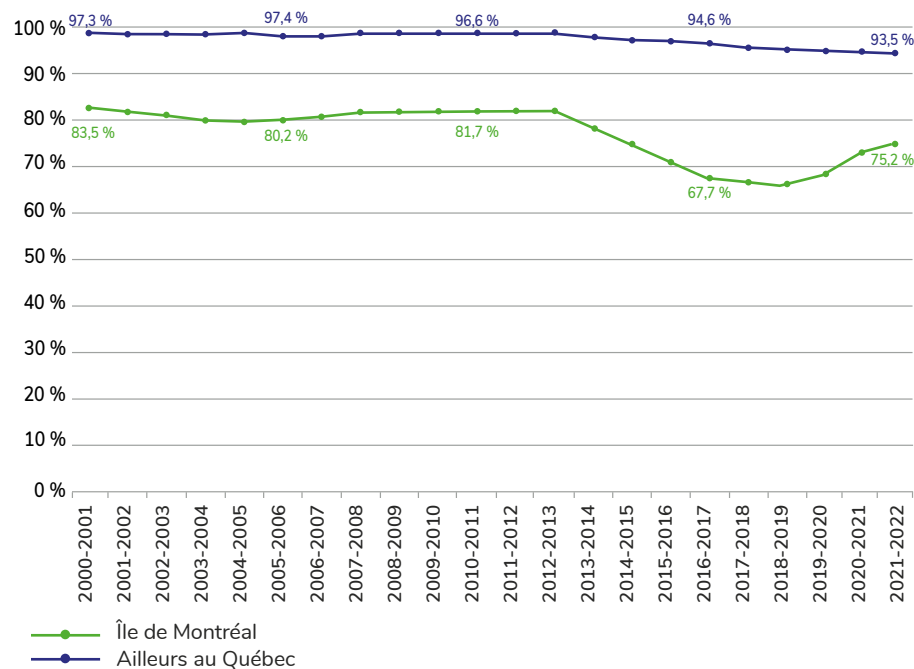
**Graphique 25 – Répartition des élèves de la formation professionnelle selon la langue dans laquelle ils reçoivent l'enseignement, ensemble du Québec, de 2000-2001 à 2021-2022**



Source : Ministère de l'Éducation, SNI, DGVI, DIS, Entrepôt de données ministériel, système Charlemagne (données en date du 26 janvier 2023).

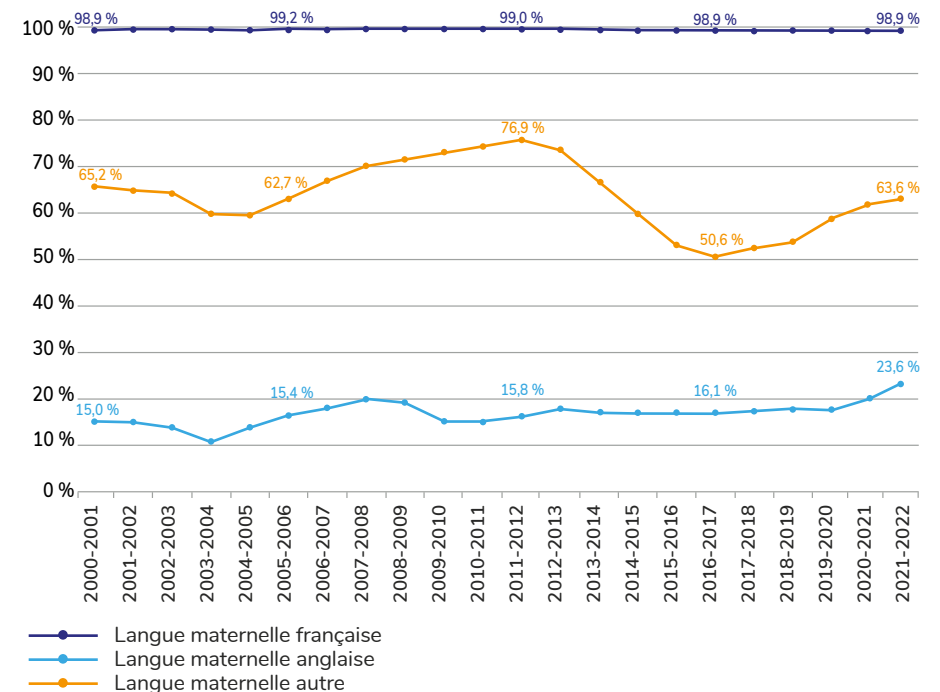
- Entre 2000-2001 et 2021-2022, la proportion des élèves de la formation professionnelle recevant l'enseignement en français a diminué non seulement sur l'île de Montréal, où elle est passée de 83,5 % à 75,2 % (-8,3 points de pourcentage), mais aussi à l'extérieur de l'île, où elle est passée de 97,3 % à 93,5 % (-3,8 points).
- Parmi les élèves de la formation professionnelle de langue maternelle française, la proportion de ceux étudiant en français est stable depuis 2000-2001 (98,9 % en 2021-2022).
- Parmi les élèves de la formation professionnelle de langue maternelle anglaise, la proportion de ceux étudiant en français a augmenté, passant de 15,0 % en 2000-2001 à 23,6 % en 2021-2022 (+8,6 points).
- En 2021-2022, parmi les élèves de la formation professionnelle de langue maternelle autre que le français ou l'anglais, 63,6 % étudiaient en français, un pourcentage assez similaire à celui de 2000-2001, mais plus bas que celui atteint en 2011-2012 (76,9 %).

**Graphique 26 – Proportion des élèves de la formation professionnelle qui reçoivent l'enseignement en français selon l'emplacement de l'école, ensemble du Québec, de 2000-2001 à 2021-2022**



Source : Ministère de l'Éducation, SNI, DGVI, DIS, Entrepôt de données ministériel, système Charlemagne (données en date du 26 janvier 2023).

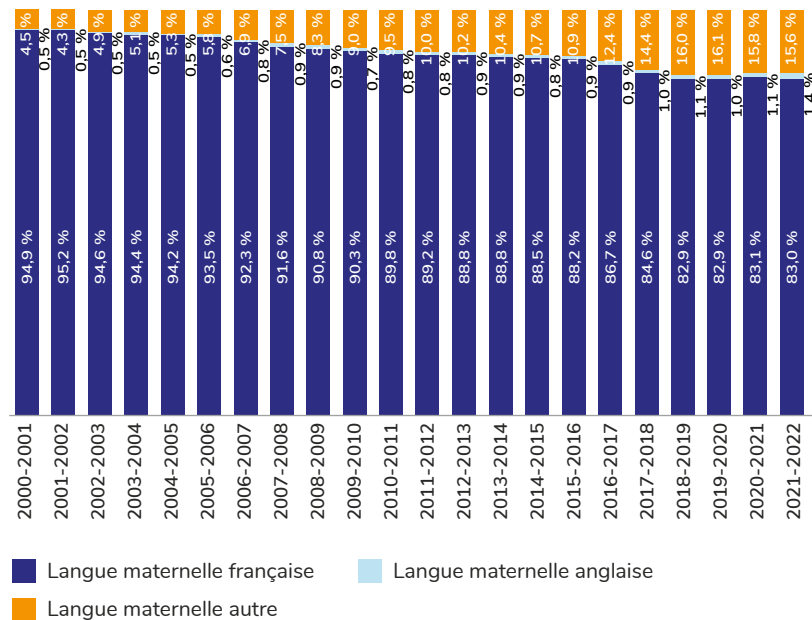
**Graphique 27 – Proportion des élèves de la formation professionnelle qui reçoivent l'enseignement en français selon la langue maternelle, ensemble du Québec, de 2000-2001 à 2021-2022**



Source : Ministère de l'Éducation, SNI, DGVI, DIS, Entrepôt de données ministériel, système Charlemagne (données en date du 26 janvier 2023).

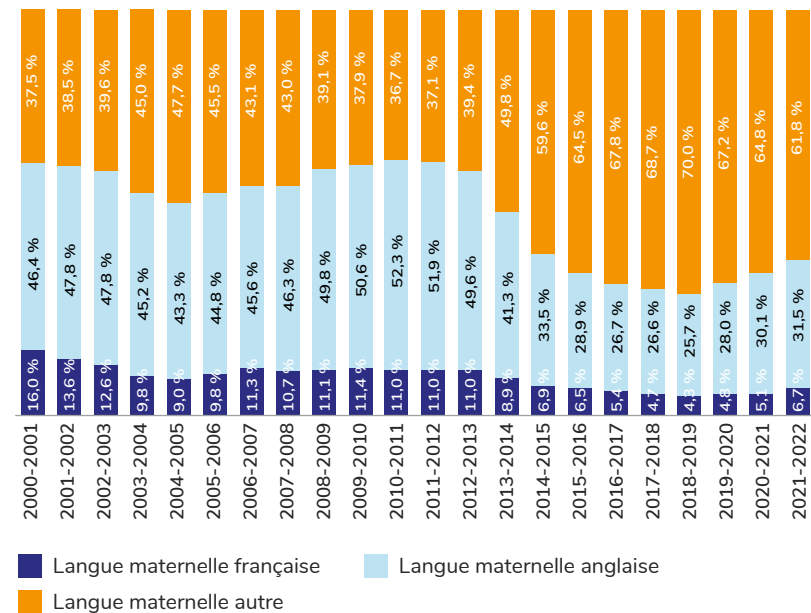
- Entre 2000-2001 et 2021-2022, on constate un accroissement de la part d'élèves de langue maternelle autre que le français ou l'anglais, tant au sein de l'effectif des établissements de formation professionnelle en français qu'au sein de celui des établissements de formation professionnelle en anglais. En 2021-2022, ces élèves représentaient 15,6 % de l'effectif des établissements de formation en français et 61,8 % de l'effectif des établissements de formation en anglais.
- Parmi les inscrits à la formation professionnelle en anglais, le nombre d'élèves de langue maternelle française a un peu fluctué d'une année à l'autre, mais sans beaucoup évoluer globalement (il était de 919 en 2000-2001 et de 1 069 en 2021-2022). Toutefois, la proportion de ces élèves au sein de l'effectif des établissements de formation professionnelle en anglais a diminué, passant de 16,0 % à 6,7 %.

**Graphique 28 – Répartition des élèves de la formation professionnelle recevant l'enseignement en français selon la langue maternelle, ensemble du Québec, de 2000-2001 à 2021-2022**



Source : Ministère de l'Éducation, SNI, DGVI, DIS, Entrepôt de données ministériel, système Charlemagne (données en date du 26 janvier 2023).

**Graphique 29 – Répartition des élèves de la formation professionnelle recevant l'enseignement en anglais selon la langue maternelle, ensemble du Québec, de 2000-2001 à 2021-2022**



Source : Ministère de l'Éducation, SNI, DGVI, DIS, Entrepôt de données ministériel, système Charlemagne (données en date du 26 janvier 2023).

## CONCLUSION

Rappelons que les dispositions de la *Charte de la langue française* relatives à l'enseignement primaire et secondaire visent à ce que les élèves du Québec, à l'exception de ceux admissibles à l'école de langue anglaise, soient scolarisés en français. Les données présentées dans cette publication constituent des indicateurs du niveau d'atteinte de cet objectif et elles permettent de faire divers constats concernant les élèves fréquentant respectivement les écoles de langue française et les écoles de langue anglaise. L'analyse des données provenant du ministère de l'Éducation met en lumière l'évolution de la situation pour la période couvrant les années scolaires 2000-2001 à 2021-2022 (21 ans). Au moment où commençait cette période, une vingtaine d'années s'étaient écoulées depuis l'entrée en vigueur des dispositions de la *Charte* relatives à la langue d'enseignement, au début des années 1980.

### Les tendances en cours se sont poursuivies

D'entrée de jeu, précisons que la plupart des grandes tendances révélées par l'analyse des données de la présente étude avaient déjà été observées dans les publications de l'Office sur le même sujet parues en 2008 et en 2017<sup>8</sup>, qui couvraient la période allant de 1971 à 2015. Un premier grand constat est donc que les tendances qui se dégageaient alors se sont poursuivies au cours des dernières années (de 2015 à 2021). Ces tendances vont essentiellement dans le sens d'une scolarisation en français qui continue d'augmenter parmi les enfants québécois. D'autres tendances, qui ont pris de l'ampleur au cours des dernières années, touchent des phénomènes qui, dans l'optique de la *Charte*, nécessiteront qu'on leur porte une attention particulière.

### La proportion d'élèves de langue maternelle autre que le français ou l'anglais a continué de croître

Au cours de la période allant de 2000 à 2021, le nombre d'élèves du préscolaire, du primaire et du secondaire au Québec s'est remis à augmenter. D'abord, la décroissance de l'effectif scolaire qui avait débuté à la fin des années 1970 s'est poursuivie jusqu'en 2012. Mais, à partir de 2013, il y a eu renversement et l'effectif s'est mis à augmenter lentement, atteignant 1,1 million d'élèves en 2021. Au sein de cet effectif, la proportion d'élèves de langue maternelle autre que le français ou l'anglais a continué d'augmenter. Il s'agit d'une tendance qui est constante depuis le début des années 1970 et qui est liée à l'apport de l'immigration dans la population québécoise. En 2021, la proportion d'élèves de langue maternelle autre que le français ou l'anglais (16,0 %) avait presque doublé par rapport à ce qu'elle était une vingtaine d'années auparavant (9,0 % en 2000). Sur l'île de Montréal, cette proportion était de 39,8 % en 2021.

Au Québec, l'effectif total des écoles de langue française comptait 1 013 400 élèves en 2021, tandis que celui des écoles de langue anglaise en comptait 97 800. L'analyse des données sur la fréquentation des écoles de langue française et des écoles de langue anglaise fait ressortir quatre phénomènes qui méritent d'être mis en évidence concernant la période allant de 2000 à 2021.

8. OFFICE QUÉBÉCOIS DE LA LANGUE FRANÇAISE, *Langue et éducation au Québec. 1, Éducation préscolaire et enseignement primaire et secondaire*, [Montréal], L'Office, 2017, 23 p.; OFFICE QUÉBÉCOIS DE LA LANGUE FRANÇAISE, *La langue de l'enseignement : indicateurs pour l'éducation préscolaire, l'enseignement primaire et secondaire, le collégial et l'université. Suivi de la situation linguistique*, fascicule 4, [Montréal], L'Office, 2008, 107 p.

## **La scolarisation en français a augmenté chez les élèves dont le français n'est pas la langue maternelle**

Après une augmentation notable dans les années 1980 et 1990, la proportion des élèves québécois scolarisés en français s'est maintenue dans les années 2000 et 2010, et a même crû légèrement. Alors qu'elle était passée de 84,3 % en 1971 à 90,5 % en 1992, elle a atteint pour la première fois 91,2 % en 2020 et en 2021. Toutefois, le résultat pour ces deux années pouvant refléter un certain ralentissement de la migration internationale durant la pandémie de COVID-19, il peut être pertinent de se référer plutôt au pourcentage de 90,9 % atteint en 2018 et en 2019, lequel montre une légère progression par rapport au précédent état de situation publié par l'Office, qui s'arrêtait en 2015 (90,4 % cette année-là).

Avec une hausse de la proportion des élèves de langue maternelle autre que le français ou l'anglais qui fréquentent une école de langue française, le taux global de scolarisation en français a augmenté au Québec. En 1971, avant l'entrée en vigueur de la Charte, seulement 14,6 % des élèves de langue maternelle autre que le français ou l'anglais étaient scolarisés en français. En 2000, ce pourcentage est passé à 78,8 %, puis il a continué d'augmenter, atteignant 92,3 % en 2021.

Par ailleurs, la fréquentation de l'école de langue française par les élèves de langue maternelle anglaise a aussi continué d'augmenter dans les deux dernières décennies. Alors qu'elle n'était que de 9,5 % en 1971, elle atteignait 18,4 % en 2000, puis 31,9 % en 2021.

La hausse de la scolarisation en français chez ces deux groupes linguistiques est notamment liée à l'afflux d'une immigration internationale dont les enfants ne sont pas admissibles à l'école de langue anglaise, et cette hausse constitue à cet égard un effet de la Charte.

## **Il y a de moins en moins d'élèves admissibles à l'école de langue anglaise**

En vertu de la Charte, certains élèves peuvent fréquenter l'école de langue anglaise lorsque leur situation remplit certains critères (voir ces critères à la [page 31](#)). Or, au cours de la période allant de 2000 à 2021, la proportion des élèves québécois qui sont admissibles à l'école de langue anglaise a continué de diminuer, passant de 11,2 % à 9,5 %. Leur nombre a aussi diminué (il est passé de 124 600 en 2000 à 105 100 en 2021). Cette diminution peut s'expliquer par le fait que la composition démographique de l'effectif scolaire québécois s'est modifiée. Par exemple, parmi les élèves issus de l'immigration allophone, on trouve de plus en plus de personnes nées ici qui constituent la 2<sup>e</sup> ou la 3<sup>e</sup> génération de leur famille scolarisée en français au Québec.

La composition de l'effectif admissible à l'école de langue anglaise s'est modifiée un peu entre 2000 et 2010. Les proportions qu'on y trouve d'élèves de langue maternelle anglaise et d'élèves de langue maternelle autre que le français ou l'anglais ont continué à diminuer et, corollairement, la proportion d'élèves de langue maternelle française y a augmenté. En 2021, le nombre d'élèves de langue maternelle française admissibles à l'école de langue anglaise (24 795) était supérieur au nombre d'élèves de langue maternelle autre que le français ou l'anglais (13 302). Ainsi, la composition linguistique de l'effectif admissible à l'école de langue anglaise demeure diversifiée : en 2021, 36,3 % des élèves admissibles n'avaient pas l'anglais comme langue maternelle. Hors de l'île de Montréal, le poids des élèves admissibles qui n'avaient pas l'anglais comme langue maternelle était encore plus élevé (42,8 %). Ce poids a néanmoins diminué un peu dans les dernières années puisqu'il était de 44,8 % en 2015.

## **Le nombre d'autorisations de fréquenter l'école de langue anglaise accordées en raison d'un séjour temporaire au Québec a beaucoup augmenté**

Dans les deux dernières décennies, on observe un changement dans la manière dont se répartissent les déclarations d'admissibilité à l'école de langue anglaise accordées en vertu de différentes dispositions de la Charte. Cela vient du fait que le nombre annuel d'autorisations données en raison d'un séjour temporaire de l'élève au Québec a augmenté. Alors qu'au cours de la période allant de 2001 à 2010, le nombre annuel moyen d'autorisations de ce type était de 903, il est passé à 2 851 au cours de la période allant de 2011 à 2021. Cela représente une augmentation de 216 %. Ainsi, parmi l'ensemble des déclarations d'admissibilité à l'école de langue anglaise, la proportion que représentent celles relatives à un séjour temporaire au Québec est passée de 7,6 % pour la période 2001-2010 à 21,7 % pour la période 2011-2021. Cette évolution est liée à l'augmentation du nombre de résidentes et résidents non permanents au sein de la population du Québec<sup>9</sup>.

## **Parmi les élèves admissibles à l'école de langue anglaise qui sont de langue maternelle française, la part de ceux qui fréquentent une école de langue anglaise a crû**

Ce ne sont pas tous les élèves admissibles qui fréquentent une école de langue anglaise : en 2021, 88,6 % des élèves admissibles l'ont fait (comparativement à 90,6 % en 2000). Parmi les élèves admissibles n'ayant pas le français comme langue maternelle, la proportion de ceux qui fréquentent une école de langue anglaise a diminué, mais, parmi les élèves admissibles de langue maternelle française, elle a au contraire augmenté. Alors que, de 2000 à 2010, la part des élèves admissibles de langue maternelle française fréquentant une école de langue anglaise avait diminué, cette part s'est ensuite mise à croître, passant de 70,9 % en 2010 à 74,7 % en 2021.

---

9. Selon les données du recensement de Statistique Canada, le nombre de résidentes et résidents non permanents au Québec est passé de 67 100 en 2011 à 205 800 en 2021.

## ANNEXE – CRITÈRES D’ADMISSIBILITÉ À L’ÉCOLE DE LANGUE ANGLAISE

Selon la *Charte de la langue française*, un enfant peut, de façon générale, obtenir une déclaration d’admissibilité à l’école de langue anglaise<sup>10</sup> :

- s’il a reçu, en anglais, la majeure partie de son enseignement primaire ou secondaire au Canada;
- si son frère ou sa sœur a reçu la majorité de son enseignement primaire ou secondaire en anglais au Canada;
- si son père ou sa mère a reçu la majorité de son enseignement primaire en anglais au Canada;
- s’il est l’enfant d’un parent qui a fréquenté l’école au Québec après le 26 août 1977 et qui aurait pu être déclaré admissible à l’enseignement en anglais à cette époque<sup>11</sup>.

De plus, un enfant déclaré admissible à l’enseignement en anglais en application de l’une ou l’autre de ces dispositions peut, même s’il fait toutes ses études en français, transmettre son droit à ses enfants. Notons également que, lorsqu’un enfant est déclaré admissible à l’enseignement en anglais, ses frères et ses sœurs peuvent l’être aussi.

La *Charte* prévoit en outre des autorisations particulières pour les enfants qui présentent des difficultés graves d’apprentissage correspondant à une catégorie définie dans le [règlement sur l’exemption de l’application du premier alinéa de l’article 72](#) de celle-ci. C’est le cas également des enfants que le ministère de l’Éducation a admis à l’enseignement en anglais en raison d’une situation grave, d’ordre familial ou humanitaire, à la suite d’une recommandation en ce sens du comité d’examen, après qu’une personne désignée a constaté que la situation de l’enfant ne correspondait à aucune des dispositions de la *Charte*.

Finalement, la *Charte* prévoit trois cas d’enfant qui peut obtenir une autorisation temporaire de recevoir l’enseignement en anglais :

- l’enfant à charge d’une personne qui séjourne temporairement au Québec pour y étudier ou y travailler;
- l’enfant n’ayant pas la citoyenneté canadienne, étant à la charge d’une personne qui n’est pas citoyenne canadienne et qui est affectée de façon temporaire au Québec à titre de représentante ou de fonctionnaire d’un pays autre que le Canada ou d’une organisation internationale;
- l’enfant à la charge d’un membre des Forces armées canadiennes qui est affecté de façon temporaire au Québec.

L’autorisation temporaire de recevoir l’enseignement en anglais accordée à l’enfant est en vigueur pour la durée de validité du document d’immigration délivré au parent ou à l’enfant ou pour la durée du séjour temporaire, qui a fait l’objet d’une déclaration sous serment, et ce, pour un maximum de trois ans. Elle cesse d’être valide le 30 juin de l’année scolaire au cours de laquelle se termine le séjour temporaire du parent ou de l’enfant.

10. L’information contenue dans cette section est tirée du site Web du ministère de l’Éducation (consulté le 29 mai 2023).

11. Dans les deux premiers cas, le père ou la mère de l’enfant doit avoir la citoyenneté canadienne. Dans le troisième cas, le père ou la mère qui a reçu la majeure partie de sa formation scolaire en anglais doit avoir la citoyenneté canadienne. Le quatrième cas se divise en plusieurs catégories en fonction du moment où le parent a fréquenté l’école et aurait pu être déclaré admissible.

